

Conseil d'administration

Séance plénière n° 247

30 octobre 2018

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

1.	Diffusion	2
2.	Procès-verbal	4
3	Lista da prásanca	12

Conseil d'administration

Séance plénière n° 247

30 octobre 2018

Diffusion

-	Monsieur le ministre d'Etat, en charge de la transition écologique et solidaire (Voie administrative : Direction de l'eau et de la biodiversité)	(3 ex.)
-	Mesdames et Messieurs les membres du conseil d'administration	(1 ex.)
-	Mesdames et Messieurs les participants de droit	(1 ex.)
_	Autres agence de l'eau	(1 ex)



Conseil d'administration

Séance plénière

Mardi 30 octobre 2018

(à 10h00, salle Sologne)

Ordre du jour

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 28 juin 2018

INFORMATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

2. Bilan de 10 ans d'évaluation de politique publique à l'agence de l'eau

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROGRAMME

- 3. 11e programme d'intervention de l'agence de l'eau
 - Adoption des règles générales et des fiches action
 - Prise en compte de l'instruction programme (sous réserve de la mise à disposition de l'instruction)

BUDGET ET FINANCES

- 4. Budget rectificatif n° 2 de 2018
 - Adaptation du 10e programme d'intervention
- **5.** Budget initial 2019 et prise en compte de l'instruction programme (sous réserve de la mise à disposition de l'instruction)

AIDES (cf. tome 2)

- 6. Décisions d'attribution des aides
 - Suites de la commission des Aides du 18 octobre 2018
 - Suites de la commission Communication et action internationale du 9 octobre 2018
- 7. Modalités de gestion de la transition entre le 10^e et le 11^e programme d'intervention

DIVERS

8. Admissions en non-valeur

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme la Présidente :

Bonjour à toutes et à tous. Le conseil d'administration se réunira également le 28 novembre, à l'issue du comité de bassin, puis le 11 décembre. C'est une fin d'année assez chargée.

M. GUTTON:

Nous avons effectivement plaisir à vous réunir ici. Ces réunions nombreuses sont le symbole du fonctionnement d'un établissement public et de ses instances ainsi que de l'importance du conseil d'administration dans la politique de l'établissement. Les plus anciens ici le savent, c'est surtout lié au fait que nous soyons dans l'année d'élaboration du 11^e programme. Dans la mesure où le conseil d'administration valide toutes les fiches-actions mais également des documents types de listes de priorité, il faut en effet que nous puissions vous réunir à plusieurs reprises.

Par ailleurs, pour le 28 novembre, nous vous proposerons un dispositif d'atterrissage harmonieux du 10^e programme mais qui oblige à apporter une petite modification au 11^e programme. Pour cela, il faut l'avis conforme du comité de bassin le 28 novembre, puis une validation officielle du conseil d'administration en début d'après-midi. Tout cela pourra être très rapide, sauf à ce que les votes changent entre la séance d'aujourd'hui et celle du 28 novembre.

Mme la Présidente :

Je vous présente les excuses d'un certain nombre de nos collègues :

- Mme Anton;
- M. Bertrand;
- Mme Bouygard;
- M. Brugière ;
- Mme Chatelais, qui a donné pouvoir à M. Mordacq;
- M. Faucheux, qui a donné pouvoir à M. Orvain ;
- Mme Gallien, qui a donné pouvoir à M. Albert ;
- Mme Gauthier, qui a donné pouvoir à M. Navez, qui est représenté par Mme Ferry ;
- M. Greliche, qui a donné pouvoir à M. Chassande ;
- M. Le Besq;
- Mme Le Saulnier :
- M. Lucaud, qui a donné pouvoir à M. Orvain ;
- M. Mery, qui a donné pouvoir à M. Gousset;
- M. Navez, qui est représenté par Mme Ferry, chef de la division « eau » au service « patrimoines naturels » à la Dreal de Bretagne;
- M. Saquet, qui a donné pouvoir à M. Taufflieb;
- M. Sellier, qui a donné pouvoir à M. Chassande ;
- M. Specq, qui est représenté par M. Wicker, adjoint au responsable du service « exploitation, maintenance, environnement et hydraulique » chez Voies navigables de France.

M. Gaillet, Draaf de la région Centre-Val de Loire, a été appelé récemment à d'autres fonctions. Il n'est à ce jour toujours pas remplacé et son intérim n'a pas encore été désigné.

Lors de sa séance plénière du 20 septembre 2018, le conseil d'administration a voté à l'unanimité le projet de 11^e programme qu'il a soumis au comité de bassin du 4 octobre pour avis conforme.

L'avis conforme a été donné à une très large majorité (133 voix pour, 22 voix contre, 6 votes blancs) par le comité de bassin. Le conseil d'administration du même jour a entériné cela par l'adoption des délibérations « redevances » (28 voix pour, 2 voix contre) et « interventions » (27 voix pour, 2 voix contre, 1 abstention) également à une très large majorité.

Le ministre de la Transition écologique et solidaire souhaite renforcer la coordination de l'action des services et opérateurs du ministère. Dans ce cadre, il souhaite que soit mis en place un interlocuteur unique et créer un nouvel établissement reprenant les missions de l'Agence française pour la biodiversité et de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage. Ce courrier figure en page 3 du dossier remis en séance.

M. GUTTON:

Il serait intéressant que nous puissions aujourd'hui recueillir vos observations sur la création de l'établissement unique AFB-ONCFS. Nous le ferons également au comité de bassin de façon à transmettre à la direction de l'eau et de la biodiversité les observations des instances de gouvernance de l'eau. C'est important que le monde de l'eau s'exprime quant à sa place dans cette organisation à venir. L'établissement unique sera un interlocuteur prioritaire de nos agences de l'eau.

François de Rugy a reçu les présidents de comités de bassin il y a une semaine au ministère en présence des directeurs généraux des agences de l'eau. Il y a eu une excellente écoute du ministre. Chacun a pu mettre en avant les sujets d'actualité depuis un an en termes de grands échanges, de plafond mordant et de préparation des assises de l'eau. Concernant d'ailleurs la deuxième phase des assises de l'eau, nous aurons l'occasion au mois de novembre d'en faire un des thèmes du comité de bassin.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 28 JUIN 2018

Mme la Présidente :

Y a-t-il des objections ou des remarques ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 28 juin 2018.
- Adoptée à l'unanimité.

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2018-103 du 30 octobre 2018.

BILAN DE DIX ANS D'ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES A L'AGENCE DE L'EAU

Point n°2 de l'ordre du jour

Mme la Présidente :

C'est un point que nous devions aborder lors de la séance du 20 septembre mais qui est reporté à ce jour.

La commission d'Évaluation de la politique d'intervention, anciennement groupe permanent d'évaluation, s'est réunie pour la première fois sous cette forme le 6 juin dernier sous la présidence de M. Brugière.

La commission a partagé un bilan de dix ans d'évaluation des politiques publiques à l'agence.

M. Brugière étant absent, je donne la parole à Claude Gitton qui va présenter les travaux qui ont été conduits.

M. GITTON:

Je vais présenter le travail conduit par la commission d'Évaluation de la politique d'intervention, en commençant par une petite perspective historique. Tout d'abord, il s'agissait initialement du groupe permanent d'évaluation. Ainsi, ce n'était pas véritablement une commission comme les autres. En faisant le constat que ce groupe permanent d'évaluation fournissait un travail tout à fait intéressant et qu'il y avait lieu de le pérenniser, le règlement intérieur a été modifié pour en faire une commission à part entière.

Cette commission réunit des membres du conseil d'administration ainsi que quelques membres du comité de bassin. Elle joue un rôle d'information et de formation des membres de la commission de manière à ce qu'ils remplissent pleinement leur rôle dans l'évaluation des politiques publiques qui est une discipline à part entière.

Lors de la dernière réunion, la commission a élu son vice-président en la personne de M. Pélicot.

Dix ans d'évaluation des politiques publiques à l'agence de l'eau, c'est déjà beaucoup. Huit évaluations ont été réalisées. Le conseil d'administration adopte régulièrement des plans d'évaluation des politiques publiques. Ce sont des plans triennaux. Le plan en cours couvre la période 2017-2019. Dans un plan d'évaluation, vous adoptez les politiques qui feront l'objet d'une évaluation.

Comment fonctionne la commission d'Évaluation ? Pour chaque évaluation, un comité de pilotage est mis en place, qui invite des personnes extérieures au comité de bassin. Le plus souvent, un bureau d'études se voit confier une mission par l'agence de l'eau pour appuyer la commission dans l'évaluation qui est conduite. Ce comité de pilotage suit les travaux qui sont ensuite examinés au sein de la commission. Après cet examen, des recommandations sont formulées par la commission. Ensuite, ces recommandations sont inscrites dans ce que l'on appelle maintenant un plan d'orientation.

Si nous regardons en arrière, plus de deux tiers des recommandations ont été directement traduites dans le plan d'orientation. Si certaines ne sont pas traduites, c'est notamment parce que leur mise en œuvre ne paraît pas tout à fait réaliste. Il y a donc un peu de pragmatisme qui est introduit quand il s'agit de passer des recommandations du comité de pilotage et de la commission au plan d'orientation.

Ensuite, les orientations sont adoptées par le conseil d'administration. L'agence de l'eau, une fois sa feuille de route ainsi définie, que met-elle en action ? A ce jour, 77 % des orientations qui ont été adoptées par le conseil d'administration, toutes évaluations confondues, ont été mises en œuvre. Pour certaines qui ne le sont pas, c'est une question de temps. Pour d'autres, cela peut être le constat qu'il est vraiment difficile d'y donner suite.

En page 10 du dossier de séance, vous avez un graphique qui représente les différents champs d'intervention de l'agence de l'eau qui ont fait l'objet d'une évaluation par la commission. Vous pouvez constater qu'il y a une bonne couverture des champs d'intervention de l'agence de l'eau au travers des évaluations qui ont pu être menées jusqu'à présent. Nous prévoyons de mener à son terme ce qui figure dans le plan d'évaluation 2017-2019. La prochaine évaluation qui va être mise en route courant 2019 est celle relative à la politique de l'agence de l'eau en matière de maîtrise des pollutions par les produits phytosanitaires.

L'évaluation des politiques publiques est une discipline à part entière. Les questions qui sont régulièrement posées – on parle de questions évaluatives dans ce domaine – tournent autour de l'efficacité et de l'efficience : quel résultat peut-on obtenir pour 1 € investi ? Puis, nous avons la question de la cohérence externe, c'est-à-dire : en quoi la politique menée par l'agence de l'eau est-elle en cohérence, en synergie ou éventuellement en opposition avec d'autres politiques publiques ? En effet, l'agence de l'eau n'est pas l'unique responsable de toutes les actions. Cette question de la cohérence externe est toujours tout à fait intéressante à poser. Cela apporte un éclairage utile. Cela donne, en toute humilité, la mesure de ce que peut faire l'agence de l'eau bien qu'elle ne soit pas seule à prendre des décisions.

C'est en résumé, rapidement rapporté, le fruit de dix années d'évaluation de la politique d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne.

Mme la Présidente :

Qui souhaite prendre la parole ?

M. DORON:

Je n'ai pas de remarque particulière si ce n'est que je me félicite du travail qui est mené dans ce domaine. Je souhaite que ce travail se poursuive et qu'avec 5,5 % des orientations qui n'ont pas été mises en œuvre, nous atteignions un objectif un peu plus proche des 100 % à l'avenir.

Mme la Présidente :

J'ai une question : avez-vous un exemple concret d'évaluation qui a conduit à une évolution des actions menées par l'agence ?

M. GITTON:

Je peux en citer un qui est tout à fait d'actualité. Une évaluation d'ensemble du 10^e programme d'intervention a été conduite. Cela a été mis à profit notamment pour rendre le 11^e programme plus lisible et plus sélectif. Ce sont les quelques adjectifs que nous utilisons régulièrement pour qualifier le 11^e programme, notamment en comparaison du 10^e programme. C'est largement issu de l'évaluation qui a pu être menée sur le 10^e programme d'intervention. C'est un exemple parmi d'autres qui montre qu'une évaluation ne conduit pas nécessairement à des ruptures dans les politiques qui étaient menées mais à des évolutions qui peuvent être parfois tout à fait sensibles.

M. GUTTON:

Nous pouvons aussi citer notre politique territoriale que nous avons adaptée sensiblement à l'issue de son évaluation. Plus prochainement sera achevée une évaluation sur la politique foncière de l'agence, puis également sur les opérations collectives. Nous reviendrons devant vous pour des propositions de plan d'action.

M. GÉRAULT :

Je me félicite également du travail qui a été accompli. A été citée la façon dont le travail d'évaluation a alimenté la préparation du 11^e programme. Nous avons toujours insisté sur l'idée que le 11^e programme était un document qui pouvait évoluer dans le temps. Il en est de même des fiches-actions. Y aurait-il un moyen, éventuellement tous les ans et sur certains points, d'alimenter notre réflexion sur une évolution du 11^e programme et des fiches-actions ? C'est plus une question de méthode. Je me tourne à la fois vers les membres de la commission et les services de l'agence pour savoir comment l'évaluation peut devenir un outil dynamique au service du 11^e programme.

M. GUTTON:

Jusqu'à présent, nous ne modifions pas le programme en cours de route. Nous le faisions à miparcours classiquement. Ainsi, les évaluations intermédiaires profitaient peu à la modification du programme. Aujourd'hui, nous modifions le programme dès lors que nous sommes prêts en fonction de l'actualité, des sollicitations qui peuvent être nationales, ministérielles ou d'une évolution de contexte général. Toutefois, il ne s'agit sans doute pas de reprendre profondément le programme chaque année.

Nous allons avoir un exemple. Je citais à l'instant la politique foncière de l'établissement. Nous avons déjà pu prendre en compte un certain nombre de choses mais pas forcément tous les éléments de conclusion. En effet, l'évaluation était en cours au moment de l'élaboration du 11^e programme. Par conséquent, nous allons revenir vers vous avec des propositions de modification de la politique foncière de l'agence pour intégrer les conclusions de l'évaluation.

Nous essayons de favoriser des évaluations peut-être plus nombreuses mais courtes, plutôt que des évaluations très lourdes comme celles que nous avons pu avoir sur le 10^e programme. Je souligne l'importance de participer à cette commission. C'est le lieu où l'on peut suggérer des sujets en fonction des thématiques prioritaires pour l'établissement.

M. GÉRAULT:

Il devrait y avoir, dans les semaines ou les mois qui viennent, une proposition sur la façon de travailler entre la commission Programme et la commission d'Évaluation sur cette thématique. Je pense que cela nécessite, en termes de méthode de travail, un aller-retour entre nos différentes commissions qui n'existait pas auparavant. Il est nécessaire que nous ayons une proposition au conseil d'administration sur cette méthode de travail si vous en êtes d'accord, Mme la présidente.

Mme la Présidente :

Je pense que c'est intéressant de travailler sur cette proposition de façon à ce qu'il y ait la meilleure articulation possible entre l'évaluation que nous conduisions d'un côté et l'évolution dynamique de nos actions par ailleurs.

M. TAUFFLIEB:

Je crois que c'est important pour le coup que la commission d'Évaluation soit organisée différemment. Je m'explique en deux mots.

Jusqu'alors, nous étions plutôt sur des évaluations de politiques passées, qui ont lieu deux fois par an. M. Gutton regrettait qu'il y ait moins de participants que dans d'autres commissions plus actives. Quand je suis arrivé il y a quelques années, je m'attendais à ce que faire de l'évaluation de politiques publiques soit plus attrayant. Honnêtement, je me suis un peu ennuyé. Je m'excuse si le mot est un peu fort par rapport à l'action que mène la commission elle-même. Deux fois par an, nous regardions quelques politiques publiques un peu lointaines qui pouvaient paraître un peu décalées par rapport à l'actualité.

Je trouve les propos du directeur général intéressants. Je pense que l'évaluation serait encore plus fructueuse si nous la faisions au fil de l'eau. Cela implique une autre organisation de la commission elle-même, peut-être plus active. Je sais que cela représente une charge de travail complémentaire. Je n'ai probablement pas la solution. Cela la rendrait plus attractive, et surtout, la lierait directement à l'actualité de la politique de l'agence.

M. ROUSSEAU:

Le travail de cette commission d'Évaluation est basé sur un aspect très professionnel. Quand je me suis retrouvé à présider cette commission, je suis allé participer à un certain nombre de réunions avec des professionnels. Il y a effectivement des règles qui peuvent sembler un peu gratuites aux néophytes.

Puis, il y a l'aspect de l'apport au regard des besoins de l'agence. Cela a été très fortement souligné dès le départ. La commission d'Évaluation doit être utile à l'agence et à ses décisions. En une dizaine d'années, nous avons fait huit évaluations, dont de grandes évaluations compliquées desquelles nous ne sommes pas complètement sortis. En effet, il y a des limites à l'évaluation, notamment quand cela rentrait en interaction avec des politiques d'une autre nature sur lesquelles nous n'intervenions pas.

Je citerai l'exemple de l'évaluation sur la continuité qui donne un certain nombre de pistes. L'agence Loire-Bretagne suit ces pistes avec une hiérarchie à respecter pour la reconquête de la continuité. Sauf qu'il existe une contestation, en particulier du Comité national de l'eau qui a son propre groupe d'évaluation de la continuité qui pourrait éventuellement remettre en cause ces idées. En l'occurrence, nous avons encore une autre interaction. Il me semble que si nous voulons redonner un dynamisme à la commission d'Évaluation, cela nécessite de reconsidérer le problème depuis le début.

Ensuite, il y a un problème de caractère. Cela ne me plaît guère que l'on me mette des gommettes sous les yeux. J'ai du mal à m'adapter à ces manières de faire.

Mme la Présidente :

C'est un sujet d'une grande importance. Si nous voulons agir de la façon la plus ciblée et la plus efficace possible, il faut déjà que nous sachions l'effet et l'impact de tel type d'action dans tel domaine. Cela paraît évident, a fortiori dans des contextes budgétaires de plus en plus contraignants. Je souhaiterais que la commission se penche sur le sujet et puisse faire une proposition pour avoir un type d'évaluation qui soit plus en lien avec une dynamique du 11^e programme.

M. GUTTON:

M. Brugière est extrêmement actif sur le sujet. Il nous a beaucoup apporté en termes de méthodologie, notamment dans l'articulation entre ce qui relève de la commission d'Évaluation et

ce qui relève ensuite du conseil d'administration et enfin des services de l'agence. Nous avons maintenant des documents mieux structurés.

Nous devrions, en décembre, passer les plans d'action de la politique foncière et des opérations collectives. Ce qui serait intéressant, c'est que le conseil d'administration puisse se saisir de ces projets de plan d'action. Cela passe souvent en cinq minutes en fin de réunion, à l'approche de l'heure du déjeuner. Or, ce qui est essentiel dans l'évaluation, c'est que nous nous approprions tous les conclusions d'évaluation et que nous les portions ensuite dans le travail que nous faisons chacun dans nos commissions et au sein du conseil d'administration. L'évaluation reste souvent un exercice à part, traité par des gens qui s'y intéressent. Les instances ne s'en imprègnent pas assez.

Mauricette Steinfelder avait proposé à un moment que les conseils d'administration commencent par les thématiques d'évaluation de façon à y accorder le temps nécessaire, que ce ne soit pas sacrifié à chaque fois.

M. GITTON:

Deux évaluations ont été menées à leur terme récemment et pour lesquelles les plans d'orientation n'ont pas encore été présentés au conseil d'administration. Il s'agit d'une évaluation sur les opérations collectives et une évaluation sur la politique foncière.

A l'occasion, vous découvrirez que ces évaluations ont été menées selon une méthode qui diffère de ce qui avait été fait jusqu'à présent. Auparavant, les évaluations étaient longues et lourdes. C'est pour cela que le nombre d'évaluations (huit) peut sembler faible rapporté à dix années d'activité. En l'occurrence, ces deux évaluations qui ont été récemment menées sont courtes, avec un nombre limité de questions et une gouvernance allégée pour mener l'étude. En tout, cela a été conduit sur guère plus de six mois.

Ce sera intéressant de vous apporter une comparaison de ce que peuvent rendre des évaluations courtes par rapport aux évaluations longues comme nous avons pu en mener.

M. GOUSSET:

Je voudrais apporter ma contribution sur cette question, ayant participé aux premières évaluations. J'étais très intéressé déjà par l'apprentissage de la méthode qui est très particulière et qui demande effectivement une bonne immersion.

En revanche, j'ai été surpris que ces évaluations puissent porter sur la pertinence de l'atteinte des cibles par rapport aux actions que nous avons décidées. Je pensais au départ que cela allait porter sur l'ensemble du processus, c'est-à-dire la pertinence des actions par rapport aux objectifs fixés. Finalement, nous ne nous intéressons qu'à l'aval et non pas à l'amont. C'est un peu frustrant pour les membres de la commission.

Cela ne permet pas non plus de remettre en perspective la politique de l'agence et les actions qu'elle a fixées. Nous n'avons pas les moyens, au travers de ces évaluations, de nous positionner sur la totalité du processus que nous avons mis en œuvre. Entre objectifs, actions et cibles, nous ne voyons que cette dernière tranche. La technique choisie au niveau gouvernemental semble partielle.

M. GUTTON:

C'est tout le débat sur l'évaluation des politiques publiques. L'évaluation n'a pas vocation à se substituer à la responsabilité du décideur qui, lui, fixe les objectifs. Il est invité à quantifier les objectifs qu'il poursuit, puis à mettre en œuvre des outils qui permettent de les atteindre. Le rôle de l'évaluateur, c'est de vérifier que les moyens ont bien été mis pour atteindre les objectifs fixés. Sinon, nous rentrerions dans un débat un peu complexe.

A mon avis, la question que pose M. Gousset se traite ailleurs. Nous pouvons parfaitement lancer des études pour vérifier que les outils que nous avions mis en œuvre permettaient d'atteindre les objectifs, notamment d'atteinte de bon état des masses d'eau, ce que nous faisons déjà par ailleurs. En l'occurrence, il faudrait discuter un peu plus au conseil d'administration du type d'études que nous pouvons accompagner. L'évaluation, il ne faut pas tout lui demander parce que

cela reviendrait à confier à des structures extérieures le jugement de l'action que nous décidons. A mon avis, ce serait assez vite une source de conflit.

Mme la Présidente :

Il y a un travail intéressant à mener sur cette question de l'évaluation. Une évaluation qui ne servirait pas d'une façon ou d'une autre à rendre nos modes d'action et nos plans d'action plus efficaces ne servirait pas à grand-chose non plus. Il faut que nous arrivions à aller plus loin dans ce domaine.

Il me semble que les délégations territoriales, étant plus proches des acteurs de terrain, peuvent également jouer un rôle en termes d'évaluation, autant sur le volet qualitatif que sur le volet quantitatif.

Mme DORET:

En règle générale, nous sommes effectivement associés aux évaluations, notamment dans des groupes techniques. Puis, nous sommes systématiquement représentés au sein des comités de pilotage. Surtout dans la phase préparatoire, notre rôle est de remonter les propositions des associations d'acteurs locaux impliquées dans les thématiques de l'évaluation, qui sont à un moment donné contactées par les bureaux d'études ou à la demande du comité de pilotage.

Un directeur sera présent pour la future évaluation sur les pesticides, comme ce fut le cas pour la politique foncière.

Mme la Présidente :

Nous pouvons solliciter la commission pour qu'au conseil d'administration du 11 décembre, nous puissions faire une proposition et que tous ceux que cela intéresse participent à ce travail.

11^E PROGRAMME D'INTERVENTION DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE

Point n°3 de l'ordre du jour

Mme la Présidente :

Le point 3 à l'ordre du jour concerne les règles générales d'attribution et de versement des aides et les modalités d'attribution des aides et coûts plafonds qui n'ont pas été abordées dans les précédents conseils d'administration. Elles font partie intégrante du 11^e programme même si elles ne requièrent pas l'avis conforme du comité de bassin. Nous avons souhaité une dissociation pour avoir le temps d'affiner les fiches-actions de façon à ce qu'elles collent au plus juste aux préoccupations des uns et des autres.

Quelques modifications ont été effectuées dans votre dossier complémentaire. Notamment, la fiche-action QUA_6 relative à la gestion quantitative (page 137) et la délibération afférente ont été complétées avec les dernières informations que nous avons à la suite de la parution du rapport d'expertise rédigé par la cellule conduite par le préfet Bisch.

Le dossier complémentaire contient le communiqué commun de M. Travert, ministre de l'Agriculture de l'époque, et M. de Rugy, qui résume les intentions des deux ministres pour prendre en compte les conclusions de ce rapport. Il nous a paru important d'en faire mention dans les fiches-actions pour bien préciser que les dossiers d'aide seront traités conformément aux instructions qui devraient sortir prochainement. Cette question revêt une importance particulière dans un contexte actuel de sécheresse dans bon nombre de régions. Tout cela a fait l'objet d'un discours du Premier ministre.

Je donne la parole à M. Gérault et Mme Reverchon-Salle pour présenter le rapport de la commission Programme qui s'est réunie le 3 octobre (page 18 du dossier de séance).

M. GÉRAULT:

Vous avez devant vous les différents volets du 11^e programme. La méthode a consisté à définir d'abord le cadre général. Aujourd'hui, il s'agit de valider la mise en œuvre des fiches-actions de ce 11^e programme. Il y a eu de nombreux échanges qui ont donné lieu à la dissociation du document-cadre et des fiches-actions.

Il s'agit maintenant d'adjoindre à la partie « cadrage » du 11^e programme des documents opérationnels, c'est-à-dire ces fameuses fiches-actions, qui seront soumis à l'approbation du conseil d'administration, puis présentés pour information au comité de bassin. Les fiches-actions doivent respecter le contenu des parties 1 à 3 du programme que nous avons adopté à l'unanimité au conseil d'administration et à la majorité au comité de bassin.

C'est un document pouvant, si nécessaire, faire l'objet d'une évaluation au cours de la mise en œuvre du 11^e programme par une nouvelle décision du conseil d'administration. L'idée, c'est d'avoir effectivement un document ouvert et qui a vocation à être évalué, corrigé et à être dynamique par rapport à ce 11^e programme.

Concernant la différence entre le 10^e et le 11^e programme, nous avions dans le 10^e programme les règles générales administratives et les règles générales techniques, puis les 76 actions. Il y avait un besoin de simplification. Ainsi, dans ce 11^e programme, nous avons les règles générales qui regroupent les règles administratives et financières. Puis, en termes de simplification, nous avons 44 fiches-actions qui représentent les documents techniques de ces règles générales administratives et financières, de manière à apporter plus de lisibilité.

Vous avez, en fonction des thématiques, entre une et huit fiches pour un total de 44 fiches-actions. Mme Reverchon-Salle reviendra tout à l'heure sur les points particuliers de modification à la suite de notre dernière réunion du 3 octobre.

J'insiste sur la méthode de travail. Nous avons gagné en simplification et en efficacité en réunissant les trois commissions en même temps. Cela pourrait perdurer dans le temps. Une organisation spécifique est mise en place pour valider ces documents. Nous avons eu quatre réunions, soit une par mois (juin, juillet, septembre et octobre). Il y a eu une quarantaine de contributions des services de l'agence, avec des allers retours pour un certain nombre d'entre elles. C'était extrêmement lourd pour les services de l'agence. Cependant, cela nous a permis d'avancer sur les fiches-actions, et surtout, d'aider l'ensemble des participants à ces trois commissions à s'approprier différentes fiches-actions et d'arriver au final à un consensus relatif qui a été présenté le 3 octobre lors de notre dernière réunion.

Je vais laisser la parole à Sandrine Reverchon-Salle qui va vous présenter les documents de mise en œuvre. Après relecture, des erreurs ont été constatées dans le dossier qui vous a été transmis. Je vous rappelle que nous avons eu la commission le 3 octobre. Nous sommes contraints par notre règlement intérieur à vous envoyer les documents quinze jours avant. Cela laisse parfois un temps très court pour à la fois prendre l'ensemble des avis, propositions et contributions, et en même temps, être en capacité de tout relire avant d'effectuer les corrections. Il y a forcément quelques coquilles, avec des propositions de correction.

Mme REVERCHON-SALLE:

Nous avons effectivement détecté quelques coquilles dans le dossier.

Concernant la fiche AGR_1 relative au conseil agricole et à l'accompagnement des agriculteurs, en commission du 3 octobre, nous avons discuté de la nécessité de revoir le coût plafond permettant de prendre en charge des analyses dans le cadre de diagnostics faits chez les exploitants agricoles.

Il y a une erreur matérielle qui a fait que ce n'est pas la bonne fiche AGR_1 qui a été glissée dans le dossier du conseil d'administration. La fiche AGR_1 qui a été préparée à la suite de la commission du 3 octobre précise bien qu'il existe un coût plafond dédié pour les analyses relatives aux diagnostics des exploitants agricoles. Nous n'avons pas fait machine arrière dans l'entre-deux.

Pour la fiche relative à l'information et à la sensibilisation, nous avions fixé le seuil minimal de versement de l'aide à 3 000 € pour l'ensemble des dossiers de demande, sauf pour ce qui a trait justement aux actions de communication, de sensibilisation et d'éducation à l'environnement.

Dans la fiche F1, il était précisé : « Ces actions doivent être accompagnées d'autres actions en raison du seuil minimal de versement de l'aide ». Or, comme le seuil minimal de versement de l'aide pour ces actions a été abaissé à 1 500 €, il n'y a plus besoin de mettre cette mention.

A propos de la fiche QUA_6, je n'y reviens pas, Mme la présidente a expliqué de quoi il retournait. Il s'agit d'une précision rédactionnelle.

Errare humanum est, nous ne sommes pas à l'abri d'autres coquilles, auquel cas nous avons prévu des ajustements à la première commission Programme de février. Toutefois, je pense que le document est relativement propre.

Je vous ai remis pour information l'avis qui a été donné le 3 octobre par les commissions sur à la fois les règles générales et les fiches-actions.

Mme la Présidente :

Merci pour cette présentation. J'ouvre la discussion. Nous avons deux délibérations à adopter aux pages 15 et 16 du dossier de séance.

M. NOYAU:

Concernant Écophyto, il y a eu, sur deux années de transition, une ouverture sur les investissements de moins de 15 k€. Ces investissements avaient été très opportuns pour la réduction de l'usage des produits phytosanitaires sur les régions Bretagne et Centre. La région Centre avait posé un problème à l'agence en matière d'instruction des dossiers. Cela laisse le temps aux régions, dans leur nouvelle programmation, de revoir leur politique et de s'appuyer sur ce qui se passe dans les autres régions. Je ne retrouve pas cela.

M. GÉRAULT:

C'est effectivement ce que nous avions acté en commission. Je ne sais pas si la rédaction a été reprise en tant que telle dans la fiche-action.

Mme REVERCHON-SALLE:

Il n'y a pas lieu. Nous avons effectivement acté le principe en commission et nous tiendrons parole. Nous examinerons ces éléments en conseil d'administration. Ils dérogeront aux fiches-actions. Le cadre général reste les PDRR. Pour les deux régions concernées que sont la Bretagne et Centre-Val de Loire, sur la base de propositions de gouvernances régionales qui nous certifieraient toutefois que nous n'allions pas crouler sous des centaines de dossiers, nous traiterons cela en conseil d'administration. Nous sommes en phase avec ce que nous avons pu dire en commission.

M. GUTTON:

Ce sera également marqué au compte-rendu de ce conseil d'administration. L'engagement est bien pris pour les 2019 et 2020, dans le cadre d'un régime notifié SA50388 (exploitations agricoles) et pour les seules régions Centre-Val de Loire et Bretagne.

M. GANDRIEAU:

Concernant les règles d'attribution et de versement des aides, il y a ce que l'on appelle les marchés à bordereau de prix unitaire sans bon de commande. Cela pose souvent des problèmes pour enclencher une demande de subvention. Nous aurions souhaité, dans un deuxième temps, que soient rajoutés les ordres de service qui constituent un engagement juridique. Cela pose des soucis au niveau « eau potable ».

M. MERCIER:

Je peux apporter une précision. Quand on agit par marché à bon de commande, la collectivité passe son marché à bon de commande avant même d'avoir sollicité l'aide de l'agence, ce qui est tout à fait normal. Le marché à bon de commande définit les tarifs. Ensuite, il y a bien une

commande qui est passée. C'est à ce moment-là que la date de démarrage de l'opération est fixée.

Mme REVERCHON-SALLE:

Je propose, avant d'apporter une modification, que nous regardions d'un point de vue juridique de quoi il retourne. A la limite, nous nous rapprocherions des services qui ont posé la question pour apporter une précision.

Mme la Présidente :

C'est difficile de modifier une ligne en trente secondes. De toute façon, ces fiches sont évolutives. Nous avons noté votre remarque et votre proposition. Nous allons en discuter avec les services de l'agence pour mettre au point, si nécessaire, une formulation différente.

M. GÉRAULT :

Ce n'est pas en tant que président de la commission Programme que j'interviens mais au titre des élus de l'estuaire de la Loire qui m'ont interpellé. Je sais qu'ils ont écrit à l'agence sur ce sujet, considérant que la spécificité de l'estuaire de la Loire n'était pas suffisamment intégrée dans le document. Puis, il y avait une question particulière par rapport aux chiffres. Je m'étais engagé à relayer leur demande. C'est un sujet que nous pourrions inscrire à l'ordre du jour d'une prochaine réunion de la commission Programme pour faire en sorte que nous puissions évoluer sur ce sujet. En plus, c'est un sujet cher au nouveau ministre de la Transition écologique qui serait à même de revenir à notre table dans les mois qui viennent.

M. GUTTON:

Nous sommes face à une demande qui porte d'abord sur une structure. Je ne pense pas que l'estuaire de la Loire soit oublié dans notre programme d'intervention. Il peut trouver sa place dans beaucoup d'actions. Nous continuerons à accompagner les projets. Je pense notamment à l'opération de réaménagement de la Loire à l'amont de Nantes. Ensuite, il y a une question très spécifique qui est celle du financement d'un certain nombre de projets, y compris du fonctionnement du GIP Estuaire de la Loire. Nous ne pouvons pas, dans un programme, traiter d'un dossier ou d'une structure.

Il faudra que nous regardions ce que peuvent être les demandes du GIP, dont un grand nombre peuvent être accompagnées financièrement, peut-être pas toutes et peut-être pas comme nous l'avions fait par le passé dans le 10^e programme d'intervention.

M. ALBERT:

De la même façon qu'au comité de bassin, la question porterait plutôt sur la perception des estuaires dans le 11^e programme, au-delà des questions de financement.

Mme SCHAPELYNCK:

Concernant Écophyto, il y a eu, à la demande de certaines gouvernances régionales, la possibilité d'orienter le financement pour la coordination et la mutualisation des acquis des groupes « 30 000 ». Nous ne retrouvons pas cela dans la fiche. Est-ce que c'est laissé à discrétion des gouvernances régionales ou est-ce que c'est fermé ?

Mme REVERCHON-SALLE:

Ce n'est pas forcément fermé. Il ne faut pas non plus démultiplier les niveaux de coordination. Chaque gouvernance régionale a en charge de faire émerger des groupes « 30 000 ». Il y a des financements Écophyto en général dans chacune des chambres régionales mais via des financements nationaux, avec normalement une coordination nationale. Il ne faut pas que nous financions une coordination de la coordination, au risque de s'y perdre à la fin.

A mon avis, il n'y a rien dans les fiches-actions qui ferme complètement la porte. J'appelle néanmoins à la vigilance. Ne rajoutons pas des couches au millefeuille. Il y a déjà des financements de poste Écophyto dans les chambres régionales qui sont chargées de faire ce travail. Faisons attention à garder les crédits Écophyto pour l'action de terrain auprès des agriculteurs, c'est-à-dire pour du concret. Il faut arriver à améliorer les objectifs en matière de limitation de l'usage de ces produits. Il faut voir l'articulation avec les postes en chambre régionale financés par les crédits nationaux.

Mme FERRY:

Le vote numéro 2 porte sur la validation des fiches-actions. La Dreal Bretagne a probablement transmis ses observations tardivement ; toujours est-il qu'elles n'apparaissent pas dans les fiches-actions aujourd'hui.

Nous avions formulé deux remarques, une sur la fiche PAR_2 et une autre sur la fiche TER_2. Celle sur la fiche PAR_2 concerne le libellé des missions qui peuvent être octroyées aux grandes collectivités, à savoir d'appui, d'animation et de valorisation. On parle notamment de coordination régionale de la politique de l'eau. Cela risquerait de semer l'ambiguïté. En effet, même dans les régions où le conseil régional a pris une compétence d'animation et de concertation dans la thématique « gestion de l'eau et des milieux aquatiques », on ne peut pas réellement parler de coordination de la politique de l'eau. Cela ne va pas jusque-là dans la mesure où, par exemple, l'État est toujours en charge de la police de l'eau. Demain, une structure qui réunirait l'AFB et l'ONCFS prendrait cette compétence de police. En tout cas, c'est un peu tôt pour parler de coordination.

La deuxième remarque porte sur le contenu des contrats territoriaux tel que c'est évoqué dans la fiche TER_2. Ne pourrait-on pas reprendre l'idée qu'il y avait dans le courrier qui a été signé par le ministre au mois de juillet et qui précise que les contrats de territoire doivent s'appuyer sur les PAOT (plans d'action opérationnels et territorialisés) ?

Ce sont les deux seules observations que nous avions formulées et que nous ne retrouvons pas dans les dossiers transmis, probablement parce que cela a été envoyé trop tard.

Mme REVERCHON-SALLE :

Les observations ont effectivement été envoyées très tardivement mais nous les avons tout de même étudiées. Nous en avons parlé avec la Dreal de bassin.

Concernant la première observation, vous avez une vision que je comprends au regard des compétences particulières qu'a prises la région Bretagne. Nous avons choisi une terminologie générique qui doit nous permettre d'ouvrir la discussion avec chacune des régions en fonction de leurs souhaits, de leur positionnement et des modalités d'un partenariat qui reste complètement à construire avec certaines régions tandis que nous en avons déjà avec d'autres. Pour cette raison, nous n'avons pas jugé opportun de modifier la terminologie. Il n'y a aucune volonté d'essayer d'influer dans un sens ou dans un autre.

S'agissant de votre remarque relative au PAOT, nous nous en sommes déjà entretenus avec la Dreal de bassin. Il faut savoir qu'à l'échelle du bassin Loire-Bretagne, il y a une grande hétérogénéité en matière de PAOT. Il y a même certains départements qui n'ont pas encore de PAOT tandis que chez d'autres, ce sont les premiers. Ils ne sont pas encore arrivés à un niveau de maturité qui justifierait que cela devienne l'alpha et l'oméga de l'intervention de l'agence de l'eau en matière financière.

Dans l'introduction du 11^e programme, nous avons rappelé que dans un monde idéal – je pense que nous y arriverons un jour – nous aurions un programme de mesures, des PAOT associés et un programme d'intervention qui est le levier financier de ces PAOT. Aujourd'hui, il est trop tôt pour aller jusqu'à écrire dans les contrats territoriaux que nous allons financer toutes les actions des PAOT.

M. FAUCONNIER:

Je reviens sur la fiche IND_1, sur la partie « réduire la pollution organique et bactériologique des activités économiques non agricoles ». Nous avions travaillé, les mois passés, avec les services de

l'agence sur la partie « listing des établissements ciblés ». A travers l'ensemble des remontées de terrain, nous avons pu identifier moins de cent établissements qui pouvaient être destinés à cette fiche. Il avait été convenu que cette liste serait communiquée de façon à ce que nous puissions intervenir vis-à-vis des industriels et les mettre dans la boucle. Où en sommes-nous à ce sujet ?

Mme REVERCHON-SALLE:

Vous aurez cette liste à disposition dans votre dossier à la commission du 21 novembre. L'idée, c'est qu'elle puisse être arrêtée par le conseil d'administration du 11 décembre. Nous ferons d'ailleurs pareil pour le volet « système d'assainissement prioritaire ». Nous rediscuterons avec vous le 21 novembre sur le volet « modalité de communication auprès des industriels concernés ». Cela a effectivement soulevé un certain nombre de questionnements.

M. GOUSSET:

Vous comprendrez que c'est assez problématique pour nous de voter cette fiche alors que nous n'avons pas à disposition la liste des industriels concernés. Cela me rappelle ce qui s'est passé lors du vote du Sdage, notamment sa disposition 7B-2. La liste des lames d'eau par bassin versant ne nous a été communiquée que la veille du vote, ce qui fait que personne n'avait eu l'occasion de la lire, de l'intégrer et d'en comprendre les retombées. C'est regrettable que nous n'ayons pas cette liste au moment des votes.

M. GÉRAULT:

L'esprit qui a été le nôtre durant l'ensemble de ces mois de travail a été véritablement constructif. Nous avons systématiquement essayé d'avancer dans l'intérêt général et dans le respect de chacun des collèges qui intervenaient.

Je voudrais simplement rappeler à M. Gousset qu'il y a eu énormément d'efforts de la part de nos collègues de la commission au regard des demandes des industriels, autant dans le domaine technique que financier. Il ne faut pas faire comme s'il n'y a pas eu d'avancées. A un moment donné, il faut regarder la globalité du dossier, la globalité des négociations et la globalité de ce qui a permis d'arriver à ce consensus. Sinon, il faudrait tout reprendre depuis le début à chaque fois.

En l'occurrence, le monde agricole a fait preuve d'une volonté d'être constructif alors que c'était parfois extrêmement compliqué. Les débats ont été parfois vifs, quoique respectueux entre les différents collèges, notamment entre le monde agricole et le monde associatif, ce qui nous a permis d'arriver à ce consensus.

Je pense que les services ont été transparents. Tout ce que nous avons pu acter a été respecté. Nous en avons la preuve encore ce matin par rapport aux propos de M. Albert et de Mme Schaepelynck sur les enjeux agricoles, notamment Écophyto. On ne peut pas faire comme si cela n'avait pas été acté, comme si l'ensemble des collègues de la commission n'avaient pas fait des efforts extrêmement conséquents, dans leurs champs de compétences et en fonction de leurs délégations et de leurs collèges, à l'égard du monde industriel.

M. GOUSSET:

Nous avions donné en conseil d'administration, après le comité de bassin, les explications de notre vote le 4 octobre. Ce projet est effectivement complexe. Il a été élaboré par étape. A chaque étape, on nous a sollicités pour voter. Nous nous sommes exprimés après avoir effectivement obtenu de nombreuses avancées par rapport aux dossiers qui ont été présentés sur la table pour ce qui concerne les points industriels. Nous les avons reconnus, appréciés. Il faut bien noter qu'à l'échelle de notre collège, nous avions jugé que nous avions obtenu des choses assez marginales. D'autres pourraient juger le contraire.

En fait, lors de l'élaboration de ce programme, nous étions quelques spécialistes à avoir pu suivre l'ensemble des travaux, à avoir été amenés à apprécier et à voter positivement toutes ces étapes saucissonnées. Quant au bilan, nous n'avons pu le faire qu'à la fin du processus, notamment entre le conseil d'administration et le comité de bassin. En effet, il nous a fallu nous procurer d'autres éléments, notamment de bilan du 10° programme comparé au 11°. Les chiffres ne nous sont

parvenus, après que nous en ayons fait la demande, que dans une période très proche de la date du comité de bassin.

Nous sommes accrochés au principe de l'eau paie l'eau. Nous avons tous subi ce rapt de l'Etat sur les budgets. Nous nous sommes rendu compte des efforts que l'industrie avait faits dans l'élaboration du 10^e programme. Nous avions participé de façon très positive et volontaire. Nous avions appelé à un rééquilibrage des redevances et des aides. Nous avions été promoteurs de ce rééquilibrage. Or, nous avons vu que ce 11^e programme allait amplifier l'écart entre nos redevances et les aides que l'industrie allait pouvoir avoir ; d'autant plus qu'avec les questions européennes d'octroi des aides, tout allait s'effondrer dans le 11^e programme.

Nous avons constaté que le collège de l'industrie allait être totalement marginalisé dans ce 11^e programme. Pourtant, c'est un collège qui agit depuis tant d'années à travers des actions directes d'investissement sur les outils industriels pour réduire la pollution et permettre d'atteindre ponctuellement au regard de ses rejets les objectifs de la DCE.

On a beaucoup épilogué tout au long de cette année sur la capacité à atteindre les objectifs ; de nombreux collèges ont protesté contre l'idée que ce programme allait nous le permettre. Nous constatons, en parallèle, de grandes manœuvres avec l'Agence française pour la biodiversité. Nous voyons poindre en l'occurrence cette liaison avec l'ONCFS. Les politiques régionales se mettent en place.

Au milieu de tout cela, les industriels localement, individuellement, sont complètement perdus. Ils ont l'impression que l'agence de l'eau, c'est terminé. Il a fallu que nous rassurions nos mandants. Nous avons réuni les collègues le matin du comité de bassin. Ils avaient tous un sentiment différent de celui des membres qui ont participé aux commissions mais que nous assumons aujourd'hui.

Nous avons voulu faire un vote, sans doute prémonitoire, d'alerte concernant le devenir des agences de l'eau et portant sur la capacité de l'industrie à intervenir pour atteindre les objectifs de la DCE. Tous ces points ont été oubliés, à notre grande surprise, par d'autres collèges qui tout au long de la discussion n'ont en eu de cesse de les rappeler. C'est ce devoir d'alerte qui nous a amenés à voter contre la globalité du 11^e programme.

Mme la Présidente :

Nous n'allons pas rouvrir le débat qui a eu lieu en comité de bassin. Encore une fois, le collège « industrie » a tout à fait le libre choix de ses positions. Cela a été perçu comme un revirement dans la mesure où en conseil d'administration, il y avait eu précédemment un vote positif. Après tout, ce sont vos affaires, avec cette question de lien entre les mandants et le collège « industrie » dans son ensemble.

Par ailleurs, il y a des débats que vous soulevez qui ne relèvent pas directement de l'agence de l'eau. S'il y a eu quasiment unanimité jusqu'à la fin, c'est aussi parce qu'il y a eu un travail patient entre les différents collèges pour résoudre une à une toutes les questions de ce qui est notre programme. Nous ne sommes pas chargés de faire la politique de l'eau dans tout le pays et de résoudre tous les problèmes qui sont posés. Il y a des débats qui se situent à des niveaux différents.

Les uns et les autres partagent certains aspects de ce que vous avez évoqué. Nous en en parlons d'ailleurs quasiment à chaque conseil d'administration. En l'occurrence, la question qui nous préoccupe, c'est bien d'aborder un 11^e programme qui fonctionne, avec un compromis global dans le contexte donné. C'est bien cela que nous tentons de faire en essayant d'avancer plus loin dans le souci d'atteindre les objectifs de la directive-cadre sur l'eau. Il y a tout de même un souci de timing et de relais qui se fait entre les représentants au conseil d'administration et les collèges en question qui, légitimement, ont interpellé vos collègues. Je pense que vous pouvez le comprendre.

M. GÉRAULT :

Il y avait effectivement un sujet sur la fiche-action. Il me semblait légitime, en tant que président de la commission, de répondre par rapport à la fiche-action et par rapport au travail de l'ensemble des 44 fiches-actions qui se tiennent aussi. Il y a certainement une correspondance entre le débat que nous avons eu sur le document-cadre et ce qui s'est passé au comité de bassin mais je reste sur le sujet d'aujourd'hui. Il me paraissait important que les 44 fiches-actions se tiennent les unes par

rapport aux autres, par rapport au travail de la commission et par rapport à l'avancée que nous avons eue dans cette commission.

Mme la Présidente :

D'ailleurs, ces documents de fiche-action qui sont soumis au vote aujourd'hui sont le fruit de tout ce travail. Il y a certainement toutes sortes de petits détails à régler et cela va se faire. Le but n'est pas d'éplucher à nouveau toutes les lignes une à une. Beaucoup de remarques ont déjà été faites émanant de tout le monde. Le travail continuera sous une certaine forme par la suite. Il faut bien avoir tout cela en tête également.

M. FRECHET:

J'évoquerais trois petits points, dont le premier, que j'avais déjà évoqué lors du dernier conseil d'administration, concerne le positionnement des EPTB parmi les acteurs de la gestion de l'eau. Il m'avait été répondu de ne pas m'inquiéter, que c'était évident mais je pense que les EPTB devraient quand même être mentionnés explicitement. On retrouve les Régions, les Départements, les structures intercommunales, absolument toutes les structures, mais pas les EPTB. C'est toujours mieux quand c'est marqué.

Le deuxième point concerne les interventions sur les zones d'expansion de crues. C'est un système sur lequel je porte beaucoup d'attention, surtout en tant que quelqu'un de l'amont. Nous pensons à nos amis de l'aval, surtout sur le fleuve Loire. Il apparaît que les financements de l'agence s'inscrivent exclusivement dans un cadre de contrats territoriaux. C'est un peu restrictif. Il peut y avoir aussi les sous-bassins des grands affluents. Ces zones d'expansion de crues sont absolument indispensables en cas de grosses crues sur l'ensemble des cours d'eau.

Le troisième porte sur l'éligibilité des dépenses pour les Sage. Je rappelle que l'établissement public Loire pilote dix Sage. A la lecture des fiches-actions relatives au Sage et aux contrats territoriaux, nous constatons que certaines dépenses ont été écartées. Je cite l'exemple des missions d'encadrement qui résultent pourtant d'efforts de mutualisation dont nous pouvons constater très concrètement les résultats. Quand on gère dix Sage, il faut bien quelqu'un pour piloter tout cela. Cette personne, il faut bien la rémunérer. Demain, elle serait exclue du financement. En mutualisant, nous nous sommes aperçus que les coûts ont vraiment baissé. C'est dommage.

M. GANDRIEAU:

J'ai un constat, une question, puis un regret à exprimer. Le constat, c'est que le plus dur est devant nous, surtout pour ceux qui sont chargés d'expliquer sur le terrain ces fiches-actions, ces orientations que nous avons prises, avec une diminution que nous savons. J'ai commencé. Je ne vous dis pas. Il y a eu quelques réactions surtout sur certaines thématiques. Ce serait notre travail. En l'occurrence, nous aurons besoin d'une bonne relation entre l'agence et les territoires locaux pour qu'il y ait une lecture cohérente des orientations. Je ne doute pas de notre capacité à le faire.

Ensuite, il y a eu dans nos apports des questions qui ont été posées. Je n'ai pas vu passer toutes les réponses. Est-ce qu'elles viendront ? C'est une liste de questions qui portaient sur les fichesactions, que je pourrais éventuellement envoyer à nouveau si vous le souhaitez.

Puis, en matière d'assainissement collectif, nous avons trois fiches qui mentionnent les systèmes d'assainissement prioritaires. Sans vouloir refaire le débat, j'avais mis en garde sur la méthodologie qui a été présentée à la commission Littoral du 11 avril. Il aurait été souhaitable qu'elle ait été présentée avant. Je n'ai pas voulu participer à ce vote à la commission Littoral parce que j'appréhendais déjà le sujet de la sélectivité, surtout au regard de la problématique sur le littoral. Certains auraient découvert que la sélectivité va être terrible, ce qui est normal puisque de toute façon, nous avons à peu près 135 M€ de moins sur les six ans sur la ligne 11. J'ai essayé de rattraper le coup sur certains territoires mais cela vient un peu tardivement. Cela aurait été bien qu'ils aient été au courant, comme je l'ai été dès le départ, mais d'une manière plus formelle. C'est un regret. Nous le ferons au mois de novembre. Cela risque d'être encore plus difficile à vendre sur le terrain quand nous allons avoir la liste.

Mme la Présidente :

En tout cas, nous avons déjà évoqué à plusieurs reprises tous ces aspects de communication et de pédagogie. Il faudra que nous soyons très vigilants à bien communiquer sur le terrain sur l'ensemble de ce 11^e programme et de ses fiches-actions.

M. GUTTON:

Nous n'avons pas forcément répondu point par point à toutes les questions à l'instant. Toutefois, les échanges ont eu lieu avec chaque structure.

Il y a la question de l'information. Autant je peux comprendre qu'il soit parfois difficile de présenter le Sdage et les contraintes qu'il peut entraîner, autant vendre sur le territoire un programme d'intervention de plus de 2 milliards d'€, avec des taux d'intervention comme ceux apportés par l'agence de l'eau, ne m'apparaît pas être la chose la plus complexe du monde. De toute façon, c'est le métier des services de l'agence. Je doute, M. Gandrieau, que vous puissiez trouver beaucoup de financeurs qui apportent des taux d'intervention aussi élevés que ceux de l'agence de l'eau.

Certes, il y a eu des périodes plus favorables. Il y en aura d'autres qui seraient moins favorables. Globalement, l'agence de l'eau va apporter des financements considérables sur le territoire. Elle reste l'actrice principale dans le domaine de l'eau. Encore une fois, ce sont les services de l'agence, c'est-à-dire les délégations ici présentes qui vont aller sur le terrain porter la communication sur la déclinaison du programme d'intervention. Par ailleurs, il est prévu des conférences de presse et des rencontres de l'eau au mois de mars au cours desquelles l'ensemble du programme sera présenté.

Ensuite, concernant la question des systèmes d'assainissement prioritaire, le travail est à peu près terminé mais il faut que tout cela soit discuté en commission. Cela va être fait le 21 novembre prochain. Globalement, les SAP représentent la moitié des systèmes d'assainissement sur le littoral. C'est quand même considérable. C'est un effort à souligner. Par ailleurs, il y a une vie en dehors des SAP. Nos interventions continueront sur un certain nombre de systèmes d'assainissement sur l'ensemble du territoire, et qui plus est, avec une majoration quand nous serons en zone de revitalisation rurale. Nous n'abandonnons pas du tout l'assainissement, nous y resterons présents.

Souvenez-vous du travail sur les Assises de l'eau où l'on nous a poussés au départ à nous concentrer sur la lutte contre les fuites sur les réseaux. Grâce au travail de la direction de l'eau et de la biodiversité, nous avons pu rééquilibrer les choses. J'en profite pour le souligner parce que la direction de l'eau a été très à l'écoute des agences de l'eau sur le sujet. Globalement, nous allons rester très présents encore sur l'assainissement et de façon massive sur le littoral. Nous le serons également sur les zones de revitalisation rurale puisque nous pourrons majorer nos taux d'intervention de dix points au nom de la solidarité avec les espaces ruraux. Puis, nous le serons aussi dans les zones « intermédiaires ». Je pense que nous pouvons expliquer cela sur le territoire.

M. ORVAIN:

En matière de solidarité urbain/rural, nous pouvons voir le verre à moitié vide ou à moitié plein. Le verre est à moitié plein parce que c'est important d'avoir inséré dans ce 11^e programme une intervention dans les ZRR, avec dix points de plus par rapport à d'autres territoires. Le verre est à moitié vide parce que dans ma vision de la solidarité urbain/rural, j'aurais voulu que nous allions beaucoup plus loin et que nous ne nous cantonnions pas à une inscription dans trois fiches sur quarante-quatre. Dans les règles générales, la solidarité urbain/rural est arrivée entre parenthèses mais n'a pas été prise en compte fortement.

Ce que j'aimerais maintenant, c'est que nous puissions – comme c'est quelque chose de nouveau que nous avions intégré dans ce 11^e programme – prévoir une évaluation de la reconnaissance de cette solidarité urbain/rural sur les territoires, et plus globalement, sur la fiscalité des territoires. Tant que nous serons sur une fiscalité par habitant, il y aura toujours des territoires où nous interviendrons différemment. Je pense notamment aux têtes de bassin. Il y aurait une évaluation à mettre en place pour que dans la suite de nos politiques, nous puissions aller plus loin dans cette solidarité.

M. GUTTON:

Le verre est à moitié plein et non pas à moitié vide. Je trouve vos propos un peu durs. Cela a été, dès le départ, un des axes prioritaires en Loire-Bretagne – cela a d'ailleurs été en partie repris au plan national – d'afficher un effort particulier au cours du 11^e programme sur ces zones de revitalisation rurale qui représentent 50 % du territoire du bassin. C'est un signal fort. Nous étions sur des zones rurales, au sens très large, qui couvraient 80 % du territoire et 50 % de la population. Nous faisons un effort dédié sur seulement 50 % du territoire et 20 % de la population, ce qui représente une concentration des aides sur ces territoires.

Puis, je pense qu'il y a plus que trois fiches. Il se peut que nous n'ayons pas bien su les présenter. Il faudrait que dans les documents de communication, nous ayons une entrée pour les territoires ruraux et que nous mettons mieux en avant l'effort qui sera fait.

Ensuite, je dirais que c'est aussi une question d'organisation des territoires ruraux. J'ai rencontré la préfète de la Creuse il y a peu de jours. Elle constate un manque d'ingénierie sur les territoires en matière de construction de projets. Comment vont-ils venir solliciter les financements de l'agence de l'eau? Le problème se situe sans doute à ce niveau. Les financements existent ; ils seront disponibles. Ces dossiers pourront être prioritaires. Comment les monte-t-on? Comment s'organise-t-on sur des territoires ruraux pour avoir la taille critique suffisante, pour avoir les équipes d'ingénierie suffisantes pour construire les projets et les porter, y compris pour en faire le plan de financement?

J'ai dit à la préfète de la Creuse et à Olivier Raynard, délégué régional Poitou-Limousin, qu'évidemment, les services de l'agence seront particulièrement à disposition sur ces territoires qui ont plus besoin de l'expertise des agents de l'agence que de grandes collectivités qui ont tous les services techniques nécessaires pour porter les dossiers.

M. ROUSSEAU:

Nous avons parlé tout à l'heure du rapport Bisch et de la gestion quantitative. Le CNE semble s'emparer de la chose. Un certain nombre de réunions sont prévues. Cela pourrait interagir avec nos fiches.

Mme la Présidente :

Il a été annoncé une instruction donnée aux agences de l'eau en remplacement de l'instruction du 4 juin 2015 pour le financement des retenues de substitution. C'est effectivement souhaitable qu'il y ait des réunions dans toutes sortes d'organismes à ce sujet. En revanche, pour l'agence, ce que nous devons respecter, ce sont les instructions ministérielles. Pour l'instant, elles ne sont pas formalisées officiellement.

M. GUTTON:

Le projet d'instruction sera sans doute discuté au CNE. Ce qui nous intéresse, c'est l'instruction entièrement validée, y compris dans sa phase de consultation du CNE.

Mme la Présidente :

Bref, ce travail avance. Je remercie à nouveau tous les services de l'agence mais aussi celles et ceux, présidents de commission et autres, qui ont contribué à l'élaboration de ce 11^e programme dans sa totalité. On demande beaucoup à l'agence. Je trouve que c'est un signe de son utilité et de sa capacité à agir. Parfois, on lui demande plus que ses prérogatives ne lui permettent, et souvent, au-delà de ses moyens. En tout cas, cela montre qu'elle est bien vivante et bien active là où elle est attendue. Ce n'est jamais assez. Puis, il n'y a jamais eu autant de sollicitations. Elle fait la preuve de son action, de son efficacité et de son utilité.

Vous avez deux délibérations. Je commence par mettre aux voix celle de la page 15 qui concerne les règles générales d'attribution et de versement des aides. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne. Règles générales d'attribution et de versement des aides.
- Adoptée à la majorité (26 voix pour, 2 voix contre).
 Cette décision fait l'objet de la délibération n°2018-104 du 30 octobre 2018.

Mme la Présidente :

Je passe à la délibération de la page 16 concernant les modalités d'attribution des aides et coûts plafonds. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- 11e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne. Modalités d'attribution des aides et coûts plafonds.
- Adoptée à la majorité (26 voix pour, 2 voix contre).

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2018-105 du 30 octobre 2018.

M. GÉRAULT :

Je vous remercie de ce vote. Je remercie également à mon tour, en tant que président de la commission Programme, les services qui ont contribué à ce travail important. Encore une fois, c'est un document dynamique.

Mme la Présidente :

Ce 11^e programme est cette fois-ci adopté dans sa totalité. Nous allons poursuivre ce travail pour affiner tout cela afin de tenir nos objectifs.

BUDGET RECTIFICATIF N°2-2018

Point n°4 de l'ordre du jour

Mme la Présidente :

La commission Budget et Finances, présidée par M. Mordacq, s'est réunie le 19 octobre pour examiner ce budget rectificatif n°2 et le budget initial de 2019.

Le budget rectificatif n°2 vise à affiner les prévisions budgétaires en vue de la fin d'exercice.

Nous devons adopter une délibération qui sollicite l'avis conforme du comité de bassin qui se réunira le 28 novembre. La délibération finale du conseil sur ce point aura lieu le 28 novembre.

M. MORDACQ:

Ce budget rectificatif se borne à affiner quelques prévisions budgétaires en fin d'exercice comme c'est souvent le cas. Il se trouve que c'est aussi la dernière année du 10^e programme. Ainsi, ce n'est pas neutre en termes d'atterrissage.

Deux modifications sont introduites par ce budget rectificatif n°2. Tout d'abord, sur l'enveloppe « investissement », il y a un léger abaissement du niveau d'engagement et de paiement de 1 M€, ce qui n'est pas significatif s'agissant d'atterrissage pur.

En revanche, sur l'enveloppe « intervention », la bonne nouvelle, c'est un niveau d'engagement qui est abondé de 32 M€. C'est dû en partie au redéploiement des investissements, et surtout, à moins d'avances qui ont été versées. Aussi, nous avons pu reconvertir des autorisations pour le budget « intervention ».

Ces modifications de budget nécessitent que le programme lui-même soit adapté. Il y a des plus et des moins dans tous les sens. Cela se traduit par un transfert en provenance du domaine 1 et du domaine 2 vers le domaine 3 à hauteur de 11,8 M€.

Il y a eu des débats sur le sujet des avances. Nous verrons tout à l'heure qu'il reste encore quelques avances à verser puis c'est terminé. Ce qui est intéressant à l'avenir, c'est de voir les avances qui seront restituées et qui permettront d'amortir en quelque sorte les restes à payer.

La question était posée aussi, sous prétexte que nous diminuons le domaine 1, des économies nouvelles qui avaient été faites. La réponse apportée par la direction est négative. Ce sont simplement des ajustements. Nous ne touchons pas notamment aux missions de surveillance qui sont dans le domaine 1, certains administrateurs s'en étant inquiétés.

La commission a donné un avis favorable à l'unanimité aux deux projets de délibération (budgétaire et programme).

Mme la Présidente :

Y a-t-il des questions ? Des demandes de précision ? Nous allons procéder au vote des deux délibérations en question.

M. MORDACQ:

Mon voisin vient de me signaler une petite erreur. J'ai parlé de 11,8 M€ dans le domaine 3. Il y a aussi 2,4 M€ qui viennent du domaine 2. Cela fait la somme de 14 M€ pour être juste.

Mme la Présidente :

Merci de cette précision. Je mets aux voix la première délibération à la page 155 de votre dossier de séance stipulant que le conseil d'administration approuve les autorisations budgétaires qui ont été présentées. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- Budget rectificatif n°2-2018.
- Adoptée à l'unanimité.

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2018-107 du 30 octobre 2018.

Mme la Présidente :

La deuxième délibération, qui se trouve à la page 10 de votre dossier complémentaire remis en séance, concerne l'adaptation de programme. C'est la délibération qui sera transmise pour avis conforme au comité de bassin le 28 novembre et que nous devrons valider définitivement ensuite.

M. GUTTON:

Concernant ce mode de fonctionnement, ce n'est pas pour le plaisir de complexifier les choses. En réalité, nous ne pouvons pas, en conseil d'administration, modifier le programme tel qu'il a été voté au comité de bassin. Chaque fois que nous faisons une modification sur les documents qui ont été votés au comité de bassin, il faut revenir devant le comité de bassin. La décision finale n'est prise qu'après le vote conforme. Cela oblige formellement à revenir parce que c'est la démocratie et qu'il pourrait y avoir un vote non conforme.

Mme la Présidente :

Je mets aux voix la délibération à la page 10 de votre dossier complémentaire qui sollicite l'avis conforme du comité de bassin sur la proposition d'adaptation du programme. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- 10^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne. Adaptation de programme.
- Adoptée à l'unanimité.

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2018-106 du 30 octobre 2018.

BUDGET INITIAL 2019

Point n°5 de l'ordre du jour

Mme la Présidente :

Le budget initial 2019 est marqué par une stabilité globale des recettes et des dépenses mais une baisse significative des engagements de subventions. M. Mordacq nous présente les travaux de la commission.

M. MORDACQ:

Le budget initial 2019 n'est que, si j'ose dire, la déclinaison de la dotation de la première année du 11^e programme. Nous ne sommes que dans la traduction budgétaire.

Que relève-t-on dans ce projet de budget initial 2019 ? Du côté des recettes et des paiements, les choses sont relativement stables. Nous ne sommes qu'à la première année. En revanche, en engagement, nous avons l'introduction des arbitrages qui ont été rendus sur la maquette financière du 11^e programme. L'engagement des subventions passe de 399 M€ à 283 M€, donc une baisse de 116 M€ (29 %) par rapport à 2018.

Il y a encore un reliquat d'avances qui reste à payer à hauteur de 11 M€ mais il n'y a plus d'avances nouvelles. C'est un point important.

Par ailleurs, les dépenses du domaine 1 sont globalement maîtrisées, voire en baisse pour les dépenses de personnel. Sauf à ce qu'il y ait du nouveau depuis la commission, il n'y a pas eu encore la traduction concrète des réductions d'effectif agence par agence. A ce stade, une hypothèse conservatoire a été prise d'une suppression d'emploi à hauteur de 6 ETP. Globalement, la masse salariale baisse de 1 %. Les autres dépenses sont également maîtrisées.

Ce budget initial prend en compte la baisse de la contribution de l'Etat sous la forme nouvelle d'un reversement des redevances perçues au-delà du plafond mordant et non plus, comme c'était le cas jusqu'à présent, par prélèvement. Ce reversement est estimé à 14 M€ au regard du plafond défini pour l'agence Loire-Bretagne par la lettre de cadrage complémentaire du 27 juillet 2018.

Globalement, nous pouvons considérer que les chiffres financiers définitifs ne présentent pas de bouleversement. Certes, le solde budgétaire est négatif (- 24 M€) mais il y a une trésorerie positive à hauteur de 10 M€. Quant au fonds de roulement, il reste positif à hauteur de 43 M€.

La question qui a notamment été débattue à l'occasion de la commission, c'est l'ampleur des restes à payer. Quand nous parlons de reste à payer, c'est une vision assez théorique puisque nous savons que bon an mal an, il y a toujours des projets qui n'avancent pas, qui ont du retard ou qui ne se font pas. Aussi, nous procédons à des dégagements de dossiers pour éventuellement réaffecter. Cela ne veut pas dire qu'il y aura 762 M€ à payer même si la plus grande partie devrait l'être.

Nous savons aussi qu'en face, il y aura au cours des cinq, voire des dix années à venir le remboursement des avances issues des précédents programmes. A ce stade, il y a plus de 300 M€ de retour d'avances qui doivent intervenir au cours des dix prochaines années.

La commission, après avoir débattu sur l'importance des restes à payer, a donné un avis favorable à l'unanimité à ce projet de délibération.

Mme la Présidente :

Y a-t-il des commentaires ou des remarques ?

M. TAUFFLIEB:

Je remercie le président de commission pour ce rapport présenté avec talent. Je félicite également les services de l'agence. Un des échanges à la commission portait sur la difficulté de lecture des documents budgétaires. Vous le savez tous, dans quelque structures que vous soyez, c'est toujours compliqué, surtout quand nous les avons quelques jours avant. Je complimente les services pour la clarté des chiffres et des résultats, ce qui facilite notre rôle d'administrateur.

M. MORDACQ:

Je m'associe également aux remerciements aux services, notamment à Vincent Videau qui a préparé ce budget avec ses équipes, pour la clarté du dossier, avec beaucoup de tableaux en couleur très lisibles.

M. ROUSSEAU:

Mon interrogation porte sur les contributions qui sont versées depuis le début du 10^e programme à l'AFB et autres structures. Nous avons un tableau très intéressant qui montre la répartition. Néanmoins, je me suis posé une autre question. Dans la mesure où les établissements AFB et ONCFS se réorganisent, ne faudrait-il pas que nous ayons un dossier ou des éléments complémentaires globalisés ? L'AFB-ONCFS est, d'une manière générale, notre organisation de référence par rapport à l'eau. En l'occurrence, nous n'avons qu'une vision Loire-Bretagne alors que nous aurons également besoin de la vision nationale.

Mme la Présidente :

Je ne pense pas qu'à ce stade, la vision nationale soit finalisée concernant cette fusion.

M. ROUSSEAU:

Certes sauf qu'il y a des moyens de fonctionnement qui sont apportés au dispositif. Cela va se complexifier avec le nouvel organisme, dont nous savons que le conseil d'administration ne serait plus composé de 44 mais de 22 personnes. Les éléments dont je dispose ne seraient pas suffisamment précis. C'est un élément d'interrogation.

Les propos précédents de M. Gousset devraient nous interpeller. Nous étions dans une situation où l'agence de l'eau s'occupait de la politique de l'eau, suivant le principe de l'eau paie l'eau. L'Onema, qui s'inscrivait complètement dans cette logique, rentrait encore dans nos attributions. L'AFB se situe déjà dans une logique beaucoup plus élargie. Maintenant, nous avons également l'ONCFS. Nous pourrions, à l'agence Loire-Bretagne, nous focaliser sur notre affaire, nos programmes de mesures, nos Sdage et ne pas nous préoccuper de l'institution qui va avoir un rôle national. A mon sens, ce ne serait pas correct intellectuellement. Ce diagramme est intéressant mais que je le trouve incomplet par rapport à la préoccupation que j'évoque.

Mme CLERMONT-BROUILLET:

Vous avez raison d'évoquer tous ces sujets. Toutefois, au stade du budget 2019, c'est anticipé par rapport à la réflexion sur la création du nouvel établissement qui serait issu du rapprochement de l'AFB et de l'ONCFS. L'objectif politique, c'est une création au 1^{er} janvier 2020. Par conséquent, c'est dans le projet de loi de finances 2020 que se poseront ces questions de stabilisation du budget au regard des missions et des effectifs de l'établissement.

Globalement, le financement de l'établissement devra être revu, sachant qu'à ce stade, une juxtaposition des missions de l'AFB et de l'ONCFS est initiée pour une mise en synergie sur un grand nombre de missions, avec beaucoup de complémentarité dans les actions des deux établissements. Les questions budgétaires que vous posez mettent sur la table la question des attributions de chaque établissement qui seraient globalisées en loi de finances.

M. ROUSSEAU:

Ce n'est pas la première fois que je me pose la question de la globalisation par rapport à l'Onema, puis par rapport à l'AFB. Effectivement, cela va encore évoluer avec le regroupement. Nous avons une difficulté à aller chercher dans des documents de bassin des éléments plus généraux. Certes, il y a quelques éléments, en particulier en termes de répartition du plafond mordant.

M. GUTTON:

L'AFB est un partenaire essentiel pour les agences de l'eau. C'est une « cousine » avec laquelle nous travaillons véritablement au quotidien. M. Burlot a d'ailleurs invité Christophe Aubel, le directeur général de l'AFB, au prochain comité de bassin. Celui-ci a accepté l'invitation. Si nous l'invitons au comité de bassin, c'est bien dans cet esprit de bonne articulation entre cet établissement et l'agence de l'eau, l'ONCFS étant un peu plus éloigné.

Concernant le budget de l'AFB, les chiffres sont communiqués au plan national. Nous pourrons vous faire une présentation globale du financement des agences de l'eau à l'AFB et à l'ONCFS. Par ailleurs, nous attendons avec impatience la loi de finances définitive pour voir ce que sera la contribution de nos établissements.

Nous savons qu'aujourd'hui, 100 % du financement à l'AFB proviennent des agences de l'eau. Il y a aussi les parcs nationaux dans le paquet global. C'est tout à fait transparent.

Mme REVERCHON:

Nous donnons 243 M€ pour l'ensemble, dont 63,3 M€ pour les parcs nationaux.

M. GUTTON:

Il y avait 37 M€ pour l'ONCFS, ce qui correspondait à la part de service public financée par le passé par la direction de l'eau et de la biodiversité.

M. ORVAIN:

Comment interprétez-vous le troisième pilier de la lettre de M. de Rugy et de M. Lecornu qui ne met pas que la biodiversité dans l'objet de cette nouvelle institution mais l'eau également ?

M. GUTTON:

Cela correspond aux missions de l'Onema.

M. ORVAIN:

Certes mais ce n'est pas précisé en tant que tel. S'agissant de toute la politique de l'eau, cela nous concernerait aussi.

M. GUTTON:

En effet, ce n'est pas exclusif. Qu'attendent les instances des agences de l'eau et des comités de bassin de ce futur établissement ? Quelle place lui voient-elles jouer demain dans les politiques de l'eau ?

Aujourd'hui, pour faire de la place à la biodiversité, l'AFB a tendance à contraindre ses missions dans le domaine de l'eau. En réalité, l'AFB n'a pas plus de moyens que n'en a apporté l'addition des établissements qui l'ont constituée. En revanche, le gouvernement l'attend beaucoup plus sur la question de la biodiversité. Par conséquent, elle est amenée à prioriser. Or, les priorités se font plutôt au détriment des actions menées dans le domaine de l'eau, qui étaient les plus importantes. Les agences de l'eau apportaient 145 M€ à l'Onema, plus un complément par le ministère de la Transition écologique en faveur des politiques de l'eau et des milieux aquatiques.

M. DORON:

Concernant le budget, je voudrais souligner l'aspect un peu particulier de l'engagement qui est proposé sur la ligne de programme 24. D'ailleurs, le rapport rappelle que la dotation 2019 est en retrait significatif. Cela représente un peu plus de 13 M€. La baisse interpelle parce que nous avons vu que c'était une ligne qui était en progression, qui s'inscrivait complètement dans les objectifs du Sdage. J'ai du mal à comprendre qu'en 2019, nous soyons en deçà des objectifs affichés dans ce domaine. La ligne 24 concerne la restauration des milieux. Effectivement, l'hydromorphologie est un des deux principaux facteurs limitants de l'atteinte du bon état écologique des masses d'eau.

Mme REVERCHON:

La ligne 24 a effectivement cette particularité d'avoir été en progression continue sur le 10^e programme. Par contre, cela fait partie des rares lignes où nous maintenons la dotation en moyenne par rapport au 10^e programme. Avec 60 M€ de moins en moyenne entre le 10^e et le 11^e programme, nous ne sommes pas en capacité de rester sur la dynamique de fin de 10^e programme pour la ligne 24. Nous allons travailler la sélectivité avec les maîtres d'ouvrage. Il y a aussi la possibilité de dégager des marges financières en se retirant de financements qui sont moins efficaces ou moins prioritaires.

Mme la Présidente :

S'il n'y a pas d'autres remarques, je soumets au vote la délibération que vous avez pages 198 et 199 de votre dossier de séance. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- Budget initial 2019.
- Adoptée à l'unanimité.

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2018-108 du 30 octobre 2018.

Mme la Présidente :

Nous avons, en complément de cette délibération, un point sur la nomenclature qui pourrait évoluer.

M. GUTTON:

Il y a effectivement une évolution de la nomenclature des programmes qui est en cours de préparation au ministère. Nous avons fait le choix délibéré d'utiliser l'actuelle nomenclature dans le programme tel qu'il a été voté. Néanmoins, il va falloir que nous ajustions dans les semaines qui viennent. Sophie Spilliaert va en dire deux mots.

Mme SPILLIAERT:

Pour l'information du conseil, vous savez que les tutelles préparent l'arrêté de cadrage et l'instruction de programme qui permettra de dérouler le 11^e programme. La nomenclature est arrêtée mais les domaines sont encore en discussion avec la direction du budget. Il est créé la ligne 16 « gestion des eaux pluviales » qui sera le regroupement des lignes 11 et 12 du domaine 3.

Il est possible que nous ayons également la création d'un domaine 0 qui regrouperait les lignes de dépenses de fonctionnement, d'immobilisation et de personnel, et en projet, la suppression non pas de la fongibilité mais de l'asymétrie de la fongibilité entre les domaines 2 et 3. C'est encore en discussion entre la direction du budget et la direction de l'eau et de la biodiversité. Tout cela devrait aboutir d'ici la fin de l'année.

C'est pourquoi je vous propose que nous commencions à exécuter le 11^e programme avec la maquette telle qu'elle a été votée et que la maquette ajustée soit votée au conseil d'administration de manière officielle le 14 mars 2019. Puis, comme nous venons d'en parler pour l'ajustement de programme précédent, le comité de bassin sera sollicité le 25 avril pour avis conforme et le conseil

d'administration, juste à la sortie du CB, pour l'adoption définitive de cette maquette, dont nous n'avons pas encore les derniers éléments qui nous auraient permis de vous la présenter aujourd'hui.

M. DORON:

Au risque de passer pour un ignare total en termes de gestion financière, j'avais cru à un moment donné entendre parler de fongibilité asymétrique. Maintenant, on parle de l'asymétrie de la fongibilité. J'aimerais bien que l'on m'explique s'il vous plaît. Je pense ne pas être le seul dans ce cas.

M. GUTTON:

Ces questions pseudo-naïves nous permettent de revenir sur le sujet. Nous avons actuellement un domaine 1, un domaine 2 et un domaine 3 sur notre programme. La continuité financière ne pouvant se faire que du domaine 1 vers le domaine 3, nous ne pouvons pas remonter des crédits par exemple du domaine 3 vers le domaine 1. C'est fongible mais seulement dans un sens. C'est une asymétrie. C'est un terme très utilisé dans la LOLF dans laquelle il existe également une fongibilité asymétrique du fonctionnement et de l'investissement.

En l'occurrence, la direction de l'eau et de la biodiversité et la direction du budget discutent de la fin de cette asymétrie, ce qui permettrait une fongibilité totale entre domaines. C'est après tout de la compétence du CA et du CB quand ils ont construit le programme. C'est vous qui aviez défini la part que vous alliez allouer à chaque domaine. Ainsi, il n'est pas choquant que les instances qui ont défini elles-mêmes cette répartition puissent ensuite la modifier.

En revanche, ce à quoi la direction du budget reste légitimement attachée, c'est au fait de ne pas redoter la part de fonctionnement. En effet, il y a une volonté de maîtrise de la dépense publique, d'où l'idée de créer ce domaine 0. C'est finalement un domaine à part, en dehors des lignes. Il s'agit donc de partir de ce que vous aviez voté. En tout état de cause, on ne pourra que diminuer ce domaine mais pas l'accroître. Cela correspond à la commande gouvernementale de maîtrise, voire de baisse de la dépense publique

DÉCISIONS D'ATTRIBUTION DES AIDES

Point n°6 de l'ordre du jour

Mme la Présidente :

La commission des aides, présidée par M. Albert, s'est réunie le 18 octobre dernier pour préparer ce point de l'ordre du jour ainsi que le point suivant qui concerne les modalités de gestion de la transition entre le 10^e et le 11^e programme d'intervention. M. Albert nous présente le rapport en page 24 du dossier complémentaire remis en séance.

M. ALBERT:

Concernant l'atterrissage du 10^e programme, nous faisions effectivement face à des dépassements de crédits importants, notamment sur les demandes des industriels et des collectivités. Il s'agissait d'embarquer tous les dossiers en reportant une partie en 2019. Ce qui vous est présenté en l'occurrence devrait satisfaire tout le monde, notamment les industriels parce que ce sont les collectivités, en grande partie, qui reportent leurs dossiers sur 2019. J'espère que nous n'aurons pas de retour de manivelle. Les collectivités ont fait un effort particulier dans cette transition entre le 10^e et le 11^e programme.

Pourquoi partir sur un non-refus de dossier ? Il est présenté de nouvelles stations d'épuration pour les collectivités, avec des études qui ont été menées sur le terrain depuis l'an dernier, notamment pour des particuliers en matière de branchements et d'assainissement collectif. Nous avons un grand nombre de stations sur le bassin Loire-Bretagne. En rajouter onze au tableau paraît

beaucoup. Pourtant, ce n'est pas énorme vis-à-vis des 2 500 stations qui sont aujourd'hui sur notre bassin. Il faut relativiser les choses. Cela va être mieux compris sur le terrain de voir aboutir des dossiers qui ont trainé pendant un an.

J'estime que tous les usagers vont être satisfaits de cet atterrissage du 10^e programme, avec notamment les virements de crédits qui ont été votés tout à l'heure. J'ai souvenir d'une enveloppe proposée et d'un manque de 65 M€ en août, avec des incertitudes sur la fin du 10^e programme.

Concernant les reports d'engagement, il vous est proposé de reporter 106 dossiers en 2019. Cela nécessite effectivement un vote du conseil d'administration aujourd'hui, un vote du comité de bassin le 11 décembre, suivi d'un autre vote du CA le jour même. Ces dossiers seront éligibles sur le 11^e programme mais sur la base du 10^e programme. Par conséquent, il n'y aura pas de perte de subventions pour les 106 dossiers présentés.

Ensuite, nous avons étudié l'ensemble des dossiers d'aide. Il n'y a pas eu de remarque particulière, si ce n'est sur le CTGQ (contrat territorial de gestion quantitative) des Deux-Sèvres pour lequel il était proposé de continuer à financer. Il y a eu un vote à l'unanimité malgré que M. Rousseau n'ait pas souhaité prendre part au vote. Les neufs dossiers dérogatoires et les dix dossiers financés par voie de concours n'ont pas appelé de remarques particulières.

Ensuite, dans les questions diverses, nous avions une liste importante de dossiers refusés. Nous avions demandé aux services de l'agence d'apporter des précisions concernant les 106 dossiers reportés en 2019, qui étaient dans la liste, et les dossiers refusés pour non-conformité au 10^e programme. Sinon, tous les projets de délibération ont reçu un avis favorable de la commission.

Mme la Présidente :

Merci beaucoup pour tout ce travail de fin de parcours et de transition entre le 10^e et le 11^e programme. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

M. GOUSSET:

Concernant le dernier point évoqué par M. Albert, il devait être présenté au conseil d'administration de ce jour une information sur ces dossiers qui ont fait l'objet d'un refus, qui n'ont pas été transférés sur le 11^e programme.

M. ALBERT:

Nous allons remettre cela au prochain conseil d'administration.

M. ORVAIN:

Concernant le CTGQ, j'ai bien compris le caractère d'exception mais pas le caractère urgent. Cela ne pouvait-il pas attendre le résultat de la médiation ?

M. RAYNARD:

Historiquement, la coopérative de l'eau des Deux-Sèvres, qui est maître d'ouvrage des projets de réserve de substitution – après que nous ayons présenté le dossier de contrat de gestion quantitative il y a un an maintenant en commission des interventions, puis en CA –, avait commencé à travailler sur une première tranche de travaux pour la mise en place de réserves de substitution.

Cette première tranche de travaux avait fait l'objet d'un certain nombre d'études préliminaires, notamment des études de sondage de sols et des études liées à la mise en œuvre de consignes de prévention par rapport à des problématiques de sécurité et de santé. Cette démarche a été stoppée à la demande de Mme la préfète des Deux-Sèvres dès lors que celle-ci a souhaité lancer une concertation-consultation des différentes parties sur le territoire.

Ainsi, il y a eu un certain nombre de dépenses qui ont été honorées par la coopérative de l'eau, dépenses qui restent d'ailleurs d'utilité par rapport à de futurs projets. Toutes les démarches ont été gelées mais ces dépenses d'études préalables mettent en difficulté financièrement la société

coopérative des Deux-Sèvres. Aussi, celle-ci nous a demandé la possibilité d'instruire un dossier de financement de ces études préalables, déconnecté des travaux de réserve de substitution. Il ne s'agit absolument pas de prendre en compte des opérations de travaux mais bien d'études préalables.

Sur l'ensemble des opérations engagées, nous avons effectué un tri très sélectif des opérations qui avaient fait l'objet d'un engagement effectif avec des premiers versements et des paiements. Cela a conduit à ne retenir qu'une somme relativement faible, à peu près 40 % de ce qui nous a été présenté, puis de proposer d'apporter une aide sur la partie des sommes qui ont été engagées autour du programme actuel (70 %), sachant que le taux ne changera pas au programme prochain.

Nous avons souhaité sursoir à toute autre demande en attendant la suite de la concertation qui est menée actuellement sur le territoire concernant ce projet. Il y aura une prochaine réunion le 19 novembre pour examiner le travail effectué de façon multipartite par l'ensemble des parties, aussi bien les promoteurs du projet que l'ensemble des organismes et des associations qui ne sont pas forcément favorables au projet dans son état actuel. Quatre groupes de travail ont été lancés. Nous aurons les premiers retours d'ici trois semaines sur ce travail.

M. ORVAIN:

Il s'agirait donc d'un reste de dépenses sur les études préalables, ce qui signifie que nous financerions des opérations déjà réalisées.

M. RAYNARD:

Ce sont des démarches normales. Ces études préalables se font généralement dans le cadre de projets de travaux. Il s'agit de faire l'ensemble des sondages de terrain qui permettent de s'assurer de la résistance du sous-sol à la pression de l'eau. Ce sont un certain nombre d'études complémentaires liées à la mise en œuvre prévisionnelle des travaux pour que ceux-ci ne génèrent aucun risque en matière de sécurité et de santé. Ces études sont généralement financées dans le cadre des travaux. Quand on prend une décision d'aide, quelle que soit sa nature, ces études préalables sont financées au même taux que les travaux.

En l'occurrence, la préfète a demandé à sursoir, c'est-à-dire à interrompre toutes les démarches, y compris celles liées à la mise en œuvre de travaux. Ces dépenses ont été engagées, dont un certain nombre ont pu être payées par la coopérative de l'eau. Pour autant, dans la mesure où les travaux sont actuellement gelés en attente des résultats de la consultation, le fait d'avoir déjà engagé et versé un certain nombre de dépenses amène des problèmes financiers pour la coopérative.

Il vous est simplement proposé de considérer que ces dépenses, qui ont déjà été actées et que nous soumettons en décision de financement, puissent être financées en dehors de la période des travaux puisqu'elles ont déjà fait l'objet de paiements.

M. ALBERT:

Nous avons voté ici en conseil d'administration le CTGQ niortais. En l'occurrence, il s'agit de prendre en compte une étape intermédiaire du CTGQ où des études ont été effectuées. Nous n'allons pas plus loin. C'était déjà voté par le conseil d'administration. Ce n'est pas forcément un retour en arrière sur ce que nous avons voté. Mme la préfète des Deux-Sèvres a effectivement lancé une concertation et a souhaité que nous attendions le 19 juin pour voir si nous allions plus loin sur les réserves. Nous sommes dans la continuité de ce que nous avons déjà voté en conseil d'administration.

M. DORON:

Il existe un point central, indépendamment de la décision initiale du conseil d'administration, sur le fait que le contrat territorial n'a toujours pas été signé à cette heure. Ensuite, une mission d'expertise a conduit la révision des volumes. Cela me paraît également être un point essentiel parce que du dimensionnement des volumes dépend les études et l'ampleur des projets. J'ai le sentiment que nous mettons la charrue avant les bœufs même si les services de l'agence nous ont

expliqué que les études qui ont été engagées reposaient uniquement sur la première tranche des travaux.

Nous sommes sur un volume d'études estimé à un peu plus de 160 000 €. Cela représente un peu plus de 35 % du volume global des études. Puis, cela vient à la rescousse d'une difficulté financière du maître d'ouvrage. Je suis ingénieur en architecture par ailleurs. Il ne me viendrait pas à l'idée d'engager la responsabilité d'un maître d'ouvrage et de financer des études qui se rapportent à la construction même du projet sans m'assurer de la viabilité du projet sur le plan réglementaire. Or, c'est bien la viabilité réglementaire et l'acceptabilité sociale et environnementale du projet qui sont en cause, ce qui a conduit Mme la préfète des Deux-Sèvres à bloquer le démarrage des travaux et à suspendre les éléments. A ce titre, la région Nouvelle-Aquitaine, elle aussi, s'est prononcée pour une démarche de suspension.

Cela m'interpelle. Je ne suis pas convaincu par les explications qui m'ont été données. La première phase des travaux intéresse également la mission de maîtrise d'œuvre. Or, cela correspond bien à la réalisation des travaux mais pas uniquement aux études préliminaires. La mission de maîtrise d'œuvre représente quand même 260 k€ sur les 379 k€ retenus. J'ai le sentiment que l'on nous met un beau papier d'emballage un peu brillant. Autant je peux admettre que nous soyons sollicités pour financer les études préliminaires, autant je ne comprends pas que nous ayons pu retenir dans ce cadre le montant de la mission de maîtrise d'œuvre, pour toute ou partie, alors que cela correspond à un pourcentage sur les travaux qui seront réalisés. C'est dans le tableau à la page 28 du tome 2 du dossier de séance.

M. ORVAIN:

Je n'ai pas saisi les propos de M. Albert. Le CTGQ a été voté, donc c'est acté. Du coup, pourquoi repasse-t-on au vote quelque chose qui a déjà été acté avant ? Je n'ai pas compris la pirouette. Nous avons parlé de contrat de territoire dans la validation du 11^e programme. Attendons la fin de la concertation.

M. ALBERT:

Ce n'est pas une pirouette. Le projet de CTGQ a effectivement été approuvé par le conseil d'administration à la majorité. Ensuite, il s'agit de voter sur les financements en question.

Par ailleurs, la maîtrise d'œuvre détermine le coût des réalisations. Si les études de sols révélaient des difficultés, cela aurait des impacts sur la localisation de la réserve et le permis de construire. Ces études sont nécessaires pour avancer sur le projet. Il ne faut pas oublier que ce CTGQ de la coopérative de l'eau des Deux-Sèvres a été voté en conseil d'administration. Le projet a vocation à se poursuivre, probablement sous une autre forme au regard de la concertation menée par Mme la préfète. Les volumes prélevables pourraient diminuer. Néanmoins, l'esprit du projet global n'était pas forcément remis en cause par Mme la préfète.

M. DORON:

L'agence retient comme dépenses 379 k€ HT qui correspondent majoritairement à la part qui concerne la mission de maîtrise d'œuvre. J'entends bien ce qui vient d'être répondu par le président de la commission. Toutefois, cette part devrait être proportionnelle aux études engagées mais non pas au volume global du projet de travaux qui est amené à être révisé. Par conséquent, le marché de maîtrise d'œuvre devrait, lui aussi, être révisé à due concurrence et proportionnellement au montant des travaux finaux.

M. ROUSSEAU:

J'ai émis un refus de vote à la commission des aides parce que je me suis retrouvé mal à l'aise par rapport à la démarche proposée. L'argument revenait à dire : il faut sauver le soldat « coopérative de l'eau ». Je trouvais cela assez surprenant eu égard à nos orientations habituelles.

A quoi servent ces discussions organisées par la préfète ? Théoriquement, il devrait sortir quelque chose. Une expression a été trouvée à la commission des aides pour considérer que l'orientation qui sera prise dépendra de l'accord des négociateurs. Ainsi, un accord devrait emporter une

décision d'action. En revanche, s'ils ne se mettaient pas d'accord, il n'y aurait pas une décision d'action.

J'ai effectivement quelques difficultés à comprendre ce que nous sommes en train de faire. J'entends bien les propos de M. Albert concernant la démarche qui est engagée. Néanmoins, les éléments d'information qui remontent du terrain font état d'une contestation des volumes prélevables. Un accord éventuel porterait au moins sur une réduction de ces volumes prélevables.

Ceci étant, je trouve que c'est un dossier très compliqué. Je vais voter contre cette décision proposée par l'agence.

Mme la Présidente :

J'avais une question en termes de procédure. Ces études étant terminées, avons-nous la possibilité de les financer après coup ?

M. RAYNARD:

Les études, pour certaines d'entre elles, sont terminées tandis que d'autres sont en cours. En règle générale, ce sont des études financées dans le cadre des travaux. Aussi bien pour le projet en question que pour tous les autres projets que nous pouvons être amenés à vous soumettre dans le cadre de travaux de station d'épuration de quelque nature que ce soit, les opérations de maîtrise d'œuvre font l'objet d'engagements préalables. Un certain nombre d'études sont déjà terminées le jour où nous vous présentons les dossiers en commission, voire en conseil d'administration pour décision. C'est le cas général.

Aujourd'hui, nous avons gelé l'instruction des dossiers de réserve de substitution. Ces études sont engagées à ce jour. L'objet de cette présentation, c'est de proposer quelque part une décision de financement dans l'attente de la fin de la procédure de conciliation en cours qui est menée sur le terrain par Mme la préfète des Deux-Sèvres.

Quant aux volumes prélevables pour remplir les projets de réserve de substitution, aussi bien en période estivale qu'en période hivernale, ils ont fait l'objet d'une expertise, avec une définition d'un volume global inférieur à celui qui a été instruit dans le cadre du CTGQ. Ainsi, nous passerions d'un peu plus de 16 millions de mètres cubes à 12,7 millions de mètres cubes de volume global de projet. A ce jour, dans le cadre des échanges qui ont pu avoir lieu dans la concertation, ce volume de 12,7 millions de mètres cubes constitue une base de travail qui aurait été acceptée par l'ensemble des parties.

M. NOYAU:

C'est un groupe très engagé qui, de manière constructive, est à l'écoute des parties qui sont contre le projet. Les volumes sont effectivement descendus au fur et à mesure. Les premières conditions pour accéder à l'eau sont de plus en plus restrictives. Il y a un travail de fond et volontaire en face pour être à l'écoute et avoir de l'eau pour les besoins de l'agriculture du secteur qui est mise à mal depuis que le climat change. Nous avons un besoin d'eau pour les productions, que ce soit au printemps ou en été, pour permettre la diversification de l'assolement et les diverses productions pour produire de l'alimentation.

M. DORON:

Avant de me prononcer, je souhaite que les études réalisées que nous paierions puissent être détaillées. Quand il y en a pour 379 k€ HT de dépenses retenues, cela ne devrait pas se limiter à la présentation de quelques études de sols. Il doit y avoir des opérations et des études beaucoup plus ambitieuses.

M. ORVAIN:

Je souhaite une dissociation du vote. Puis, je demande également à voir les études. Qu'elles aient été réalisées ou pas, je n'ai pas la réponse exacte. Je veux voir ce qu'il en est exactement pour me faire un avis sur le dossier.

Mme la Présidente :

Quand ces études seront-elles disponibles ? Puis, y a-t-il un terme de prévu à la concertation organisée par la préfète ?

M. RAYNARD:

Un terme a été prévu initialement au mois de novembre. Néanmoins, j'estime que nous aurions des difficultés à tout boucler d'ici la fin du mois de novembre. La volonté de la préfète est de voir aboutir cette concertation rapidement. Je n'ai pas de délai précis dans la mesure où nous sommes encore dans une phase d'échange et de concertation sur plusieurs thématiques.

Concernant les études, je n'ai pas le détail à disposition mais je vais demander à mes services de Poitiers de nous fournir l'ensemble des éléments très rapidement.

Mme la Présidente :

Au regard de ces informations, vous paraît-il possible de reporter cette décision au CA du 28 novembre ou du 11 décembre ? Cela permettrait d'avoir les résultats de la réunion du 19 novembre.

Mme SCHAEPELYNCK:

Il faut que nous votions maintenant. Nous en avons largement débattu en commission des aides. Il faut que nous avancions.

M. ALBERT:

A un moment donné, il faut prendre des décisions. On ne peut pas repousser les choses éternellement. Des consensus sont en train de s'opérer sur le terrain. Un éventuel report pourrait être interprété différemment par les uns et par les autres. Les associations pourraient y voir une volonté de l'agence de ne pas financer. Cela les amènerait à ne pas vouloir aller au bout du processus. A un moment donné, il faut prendre ses responsabilités. M. Raynard nous a expliqué que pour les collectivités, les études sont en cours au moment de la présentation de dossier. En l'occurrence, ce sont des études sur un projet de réserve de substitution. C'est sur le même type de démarche pour une station d'épuration.

M. FAUCONNIER:

En prenant un peu de hauteur, nous avons une commission qui s'est prononcée favorablement. Nous avons des services qui surveillent nos deniers. J'estime que nous pouvons faire confiance à cet ensemble et voter favorablement.

Mme la Présidente :

De toute façon, ce dossier, nous allons le voter à part. Je vous propose de procéder par blocs. Si un dossier posait souci à l'un d'entre vous, veuillez le signaler de façon à ce que nous puissions le prendre à part également.

M. GOUSSET:

Sur l'ensemble des dossiers qui sont passés en commission des aides, il y a deux dossiers sur lesquels je ne participe pas au vote eu égard à un risque de conflit d'intérêts. Ensuite, je souhaiterais que la liste soit jointe au dossier pour que ceux qui ne participent pas à la commission des aides puissent vérifier qu'ils ne sont pas en conflit d'intérêts.

Mme la Présidente :

Je commence par les aides financières. Nous avons des délibérations relatives à l'attribution des aides dérogatoires ou particulières.

Tout d'abord, nous avons des délibérations relatives à l'assainissement (pages 49, 50 et 51 du dossier de séance). Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- Réhabilitation du réseau d'assainissement de la résidence Le Village de Golven de la commune de Trégastel – SAP 1C. Syndicat des copropriétaires du Golven (Côtesd'Armor).
- Adoptée à l'unanimité.

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2018-109 du 30 octobre 2018.

- Création du poste de relèvement des Goyons. Syndicat intercommunal d'assainissement de l'agglomération de Saint-Rémy-sur-Durolle (Puy-de-Dôme).
- Adoptée à l'unanimité.

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2018-110 du 30 octobre 2018.

- Mise en séparatif avenue de Thiers. Commune de Courpière (Puy-de-Dôme).
- Adoptée à l'unanimité.

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2018-111 du 30 octobre 2018.

- Interconnexion pour la sécurisation mutuelle avec le réseau du centre médical Alfred-Lejeune. Commune de Sainte-Feyre (Creuse)
- Adoptée à l'unanimité.

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2018-112 du 30 octobre 2018.

- Interconnexion Vennes-Balsac. Commune de Bussière-Dunoise (Creuse)
- Adoptée à l'unanimité.

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2018-113 du 30 octobre 2018.

Mme la Présidente :

Nous avons une délibération relative à l'industrie (page 54). Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- Reprise de décision dédiée à la réfection des prétraitements de la station d'épuration Tranche 2 : rénovation et couverture des bassins tampon. Secanim sud-est – groupe Saria – (Allier).
- Adoptée à l'unanimité.

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2018-114 du 30 octobre 2018.

Mme la Présidente :

Nous avons une délibération relative à la gestion quantitative (page 16). Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- Missions de maîtrise d'œuvre relatives aux travaux de construction des réserves de substitution de la première tranche de la Sèvre Niortaise/Mignon. Société coopérative anonyme de l'eau des Deux-Sèvres SA.
- Adoptée à la majorité (2 voix contre et 4 abstentions).

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2018-115 du 30 octobre 2018.

Mme la Présidente :

Nous avons huit délibérations « milieux aquatiques ».

M. DORON:

Je ne prendrai pas part au vote pour la délibération qui intéresse la Fondation des pêcheurs à la page 58.

Mme la Présidente :

Je soumets aux voix ces huit délibérations. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- Programme PEPPS (pertinence environnementale de la restauration des Petits marais et Prés Salés). Appel à initiatives biodiversité. Université de Bretagne occidentale.
- Adoptée à l'unanimité.

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2018-116 du 30 octobre 2018.

- Acquisition de zones humides dans le marais de la Roche du Theil. Commune de Bains-sur-Oust. Fondation des pêcheurs. (Ille-et-Vilaine).
- Adoptée à l'unanimité (1 non-participation au vote).

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2018-117 du 30 octobre 2018.

- Attribution d'un fonds de concours à l'Etat pour des travaux de restauration du lit de la Loire dans l'Indre-et-Loire portés par la direction départementale des territoires d'Indreet-Loire.
- Adoptée à l'unanimité.

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2018-118 du 30 octobre 2018.

- Attribution d'un fonds de concours à l'Etat pour des travaux de restauration du lit de la Loire dans le Loir-et-Cher portés par la direction départementale des territoires du Loiret-Cher.
- Adoptée à l'unanimité.

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2018-119 du 30 octobre 2018.

- Attribution d'un fonds de concours à l'Etat pour des travaux de restauration du lit de la Loire dans le Loiret portés par la direction départementale des territoires du Loiret.
- Adoptée à l'unanimité.

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2018-120 du 30 octobre 2018.

- Attribution d'un fonds de concours à l'Etat pour des travaux de restauration du lit de la Loire et du Cher dans le Cher et la Nièvre portés par la direction départementale des territoires de la Nièvre.
- Adoptée à l'unanimité.

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2018-121 du 30 octobre 2018.

- Attribution d'un fonds de concours à l'Etat pour des travaux de restauration de la continuité écologique sur cinq ouvrages hydrauliques gérés par la direction interdépartementale des routes Centre-Est (DIR-CE) dans le département de la Loire.
- Adoptée à l'unanimité.

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2018-122 du 30 octobre 2018.

- Attribution d'un fonds de concours à l'Etat pour le projet SIEL : système d'information sur l'évolution du lit de la Loire et ses affluents – Campagne 2018. Dreal Centre-Val de Loire (Loiret).
- Adoptée à l'unanimité.

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2018-123 du 30 octobre 2018.

Mme la Présidente :

Je passe aux questions diverses. Nous avons six délibérations. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- Modification des modalités de versement de la décision d'aide relative aux indemnisations des propriétaires et exploitants – Périmètre de protection du captage de Kernévec à Minihy-Tréguier. Syndicat intercommunal d'eau et d'assainissement de Kernévec (Côtes-d'Armor).
- Adoptée à l'unanimité.

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2018-124 du 30 octobre 2018.

- Recours gracieux Commune de Logonna-Daoulas Aide portant sur la création d'un fossé étanche au captage de Porsguennou (Finistère).
- Adoptée à l'unanimité.

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2018-125 du 30 octobre 2018.

- Recours gracieux Communauté de communes du Pays Bigouden Sud Aides portant sur les schémas directeurs des eaux usées et eaux pluviales de la commune du Guivinec (Finistère).
- Adoptée à l'unanimité.

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2018-126 du 30 octobre 2018.

- Recours gracieux Fédération départementale des chasseurs du Morbihan Aide portant sur une étude préalable à la mise en conformité de l'ouvrage à la mer de la Saudraye.
- Adoptée à l'unanimité.

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2018-127 du 30 octobre 2018.

- Etudes préalables et procédure administrative pour la mise en place des périmètres de protection de captage – Commune de La Forie (Puy-de-Dôme).
- Adoptée à l'unanimité.

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2018-128 du 30 octobre 2018.

- Prolongation exceptionnelle de la durée de la décision dédiée à la valorisation du digestat liquide (production d'engrais), traitement du digestat solide (épandage) et traitement des effluents issus de la méthanisation – Biogaz à Bannalec (Finistère).
- Adoptée à l'unanimité.

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2018-129 du 30 octobre 2018.

Mme la Présidente :

Je passe maintenant à la décision d'attribution des aides à la suite de la commission Communication et Coopération internationale du 9 octobre 2018. M. Pélicot va nous dire quelques mots.

M. PÉLICOT :

Il s'agit d'une aide exceptionnelle dans le cadre du tsunami qui a fait suite au tremblement de terre à Lombok en Indonésie. Nous avions déjà, dans le passé, octroyé des aides exceptionnelles de cet ordre conjointement avec d'autres agences. En l'occurrence, il a été décidé effectivement une aide conjointe de l'ensemble des agences métropolitaines à hauteur de 50 k€. Il s'agit donc d'autoriser M. le directeur à engager une enveloppe maximale de 50 k€ à travers cette démarche qui s'effectue avec le ministère des Affaires étrangères et l'AFD.

Mme la Présidente :

Y a-t-il des remarques ? S'il n'y en a pas, je mets cette délibération aux voix (page 211 du dossier de séance). Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- Attribution des aides internationales, humanitaires et de coopération institutionnelle Aide d'urgence en Indonésie.
- Adoptée à l'unanimité.

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2018-130 du 30 octobre 2018.

MODALITES DE GESTION DE LA TRANSITION ENTRE LE 10^E ET LE 11^E PROGRAMME D'INTERVENTION

Point n°7 de l'ordre du jour

Mme la Présidente :

Nous avons une délibération en page 9 du tome 2 du dossier de séance concernant le report d'engagements sur les dotations 2019, comme M. Albert l'a expliqué. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- 10^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne Report d'engagements sur les dotations 2019.
- Adoptée à l'unanimité.

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2018-131 du 30 octobre 2018.

ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Point n°8 de l'ordre du jour

Mme la Présidente :

La commission Budget et Finances, réunie le 19 octobre, a examiné ce point de l'ordre du jour.

M. MORDACQ:

« Comme chaque année, il est proposé aux administrateurs de se prononcer sur les créances devenues irrécouvrables. Au titre de l'année 2018, les propositions d'admission en non-valeur concernent 37 débiteurs pour un montant total de 136.782,13 €. Elles résultent pour la plupart soit d'une clôture pour insuffisance d'actif, soit d'un certificat d'irrécouvrabilité du mandataire judiciaire ou de l'huissier de justice.

La commission a donné à l'unanimité un avis favorable au projet de délibération. »

Mme la Présidente :

Je soumets au vote cette délibération qui est à la page 222 de votre dossier de séance. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- Titres proposés en admission en non-valeur.
- Adoptée à l'unanimité.

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2018-132 du 30 octobre 2018.

Mme la Présidente :

Nous en avons terminé avec les délibérations à l'ordre du jour. Je pense que ce serait utile de prendre quelques minutes pour le sujet qui a déjà été abordé concernant la fusion AFB-ONCFS et la consultation qui est organisée. Ce serait intéressant de préciser le contour et ce qui est attendu des agences, des comités de bassin et des CA en la matière. Je passe la parole à Mme Clermont-Brouillet pour quelques précisions.

Mme CLERMONT-BROUILLET:

Concernant le contexte d'ensemble, vous aviez déjà échangé sur le rapport IGF-CGEDD qui a été rendu au printemps. Le gouvernement a pris la décision, que le nouveau ministre a fait sienne lors de sa prise de fonction, de créer un nouvel établissement qui serait issu du rapprochement de l'AFB et de l'ONCFS, avec l'objectif de juxtaposer les missions des différents établissements qui sont actuellement complémentaires.

Dans le courrier que vous avez reçu figurent les cinq missions dites piliers de ce nouvel établissement qui lui permettraient de se renforcer en fonction des compétences des différents établissements.

La première mission, c'est la police de l'environnement et la police sanitaire, en lien avec la faune sauvage, qui étaient exercées de manière complémentaire par les deux établissements au niveau territorial. Cela permet d'avoir une action de police mieux répartie sur le territoire, avec un volet départemental plus opérationnel. Une question reste, à ce stade, non tranchée et non explicitée concernant le périmètre global de cette mission de police en rapport avec les services des préfectures et les DDT (directions départementales des territoires) qui ont également une activité de police administrative.

La deuxième mission, c'est le volet « connaissance, recherche et expertise ». Cela rentre également dans un champ de complémentarité entre les deux établissements.

La troisième mission, c'est l'appui à la mise en œuvre des politiques de l'eau et de la biodiversité. Des missions dans le domaine de l'eau sont effectivement confiées à l'AFB actuellement, surtout en matière d'appui à la mise en œuvre des directives et des textes internationaux.

La quatrième mission, c'est la gestion des espaces naturels, avec tous les parcs naturels marins qui dépendent actuellement de l'AFB.

La cinquième mission, c'est l'accompagnement de la mobilisation de la société civile.

Ces différentes missions ont été reprises dans un projet de loi qui a été soumis au conseil d'Etat. Ce projet de loi est également en consultation dans différentes instances. Les missions peuvent paraître réduites par rapport à celles de l'AFB qui figurent actuellement dans le Code de l'environnement. En effet, le projet de loi a été rédigé avec une contrainte qui est le respect de la légistique, c'est-à-dire en se limitant strictement au domaine de la loi. Certaines précisions qui existent actuellement dans la partie législative seront reprises dans des décrets.

Le projet de loi a également été soumis au Conseil d'Etat qui est en train de l'examiner. Des consultations obligatoires sont en cours en ce moment. Le CNCFS (Conseil national de la chasse et de la faune sauvage) a été consulté la semaine dernière. La consultation du CNTE (Conseil national de la transition écologique) se termine cette semaine. Après les comités techniques des deux établissements, le comité technique ministériel se réunira en dernier le 7 novembre. Cela permettra un examen en Conseil d'Etat le 8 novembre, avec un objectif de présentation en conseil des ministres du projet de loi à la mi-novembre, en espérant avoir un passage au Sénat avant la fin de l'année. L'objectif affiché dans le projet de loi est une création de l'établissement au 1^{er} janvier 2020.

Parallèlement à ce processus qui concerne le champ strictement législatif, un courrier a été diffusé assez largement via les présidents de CA et de CB mais également dans tous les conseils qui existent et dans les têtes de réseaux. Ce courrier propose une réaction auprès des acteurs consultés, en théorie pour le 16 novembre. Il suffit d'écrire à une adresse. En effet, c'est plus simple de récupérer l'entièreté des propositions. L'objectif de la consultation ne consiste pas uniquement à s'exprimer sur le projet de loi mais aussi sur l'ensemble du fonctionnement et de la mise en œuvre de ce nouvel établissement. Ces éléments de consultation serviront également à écrire et à mettre en échange le plus rapidement possible toute la partie réglementaire qui est liée au projet de loi.

M. ALBERT:

Comment la gouvernance va-t-elle s'opérer au regard de cette fusion des deux parties ? L'agence de l'eau apporte des fonds importants. La question de son appartenance à ce cercle pourrait se poser. Il faudrait que les agences de l'eau soient « motrices » dans cette nouvelle organisation. Le gouvernement a-t-il prévu d'avoir les comités de bassin, ou au moins des délégués de comité de bassin, dans ces instances de gouvernance ? Je trouve que ce serait tout à fait normal.

M. TAUFFLIEB:

Je partage les propos de M. Albert. Le courrier date du 15 octobre. M. le directeur général demande au conseil d'administration d'avoir un échange sur un sujet qui nous tombe dessus. J'ai demandé à quelques élus s'ils avaient eu l'information avant, la réponse est négative. Une réponse au 16 novembre, c'est un peu compliqué sur des sujets qui ne le sont pas moins.

La gouvernance nous concerne essentiellement même si un certain nombre de choses nous échappent sur le volet législatif. Les agences sont impliquées en étant les financeurs principaux de cette future structure. L'exercice, d'une certaine manière, consiste à faire remonter les informations de terrain. Nous devons insister sur la présence des agences dans la future instance décisionnaire.

Mme la Présidente :

A qui le courrier était-il adressé précisément ?

Mme CLERMONT-BROUILLET:

Ce sont 550 destinataires parmi lesquels les présidents de conseils d'administration et de comités de bassin, les DG des agences de l'eau, tous les membres des différents conseils qui sont concernés par le sujet, les services déconcentrés de l'Etat, les préfets via le ministère de l'Intérieur ainsi que les têtes de réseaux qui ne seraient pas dans les conseils. Il s'agissait d'une transmission électronique.

Mme la Présidente :

Maintenant, comment nous organisons-nous pour faire une réponse coordonnée et la plus intelligente possible à ladite consultation? La date du 16 novembre est-elle impérative? Avons-nous une petite marge? En effet, c'est dans quinze jours? Il faudrait que ceux qui ont des contributions ou des avis sur la gouvernance ou d'autres aspects les fassent remonter très vite. Néanmoins, je voudrais savoir : à qui et comment?

M. BOISNEAU:

Concernant la manière dont tout cela s'articule, nous avons l'exemple d'une nouvelle structure qui a été mise en place, à savoir le comité national de la biodiversité. Dans la mesure où les agences de l'eau doivent financer la biodiversité, y a-t-il des liens formels, des coopérations ou des échanges d'information entre le comité national de la biodiversité qui donne des orientations sur la préservation de la biodiversité, l'agence et le comité de bassin ? Cela me paraît normal que l'action soit coordonnée.

Je me permets de vous en parler parce que j'ai vécu un évènement assez insolite. Au printemps dernier, j'ai participé au groupe de travail « continuité écologique » du comité national de l'eau. Nous évoquions les problèmes d'obstacles sur les cours d'eau en liste 1 et liste 2. Le lendemain, le comité national de la biodiversité devait adopter une révision des objectifs nationaux sur la trame verte et bleue. Mes interlocuteurs de la DEB au groupe de travail « continuité écologique » ne savaient pas que le lendemain, le même sujet allait être réabordé par un autre biais. Les discours n'étaient pas forcément cohérents les uns avec les autres et les orientations non plus.

Il y a une multiplication de structures actuellement avec l'AFB, le comité national de la biodiversité et leurs différentes commissions qui parlent de biodiversité, d'eau, etc. Nous sommes tous plus ou moins impliqués dans ces travaux. Parfois, nous avons du mal à imaginer une coordination pour optimiser l'action. Nous avons un peu l'impression qu'il y a de la perte en ligne actuellement. A votre avis, cette fusion permettra-t-elle de remettre les choses en ligne ? Si nous réinventions une usine à gaz, nous serions tous un peu plus perdus.

M. ROUSSEAU:

Sans tirer des plans sur la comète, il est possible d'interroger tous les membres du conseil d'administration pour savoir s'ils ont des retours d'information à propos des travaux du conseil d'administration de l'AFB parce que cela existe. Personnellement, je n'en ai aucun. Par ailleurs, les membres des comités du CNE se sont réunis plusieurs fois.

Cette évolution de structure ne donne absolument pas satisfaction par rapport à la transmission de l'information. Effectivement, nous apportons les moyens financiers mais le retour d'information et de compréhension n'existe pas. Quand il y avait eu les préfigurations de la constitution du CA de l'AFB, on avait réuni les quatre conseils d'administration des quatre organismes qui allaient constituer le CA de l'AFB. Je me souviens que l'on ne savait pas trop quoi se dire, chacun tirant un peu la couverture à soi pour parler de son thème, quoique ce soit très humain.

Se pose vraiment la question de la gouvernance, du retour de gouvernance, puis de l'inflation d'une manière générale sur les réunions. Je crois savoir qu'il y aurait un regroupement dans la suite entre le CNE et le CNPN (Conseil national de protection de la nature) qui ne feraient plus qu'un seul organisme. La direction de l'eau a-t-elle un éclairage sur cette question ?

M. DORON:

Je voudrais terminer sur une note d'humour mais qui révèle bien une certaine forme d'état d'esprit. Il ne vous aura pas échappé, à la lecture attentive de la lettre du ministre d'Etat et du secrétaire d'Etat à la Transition écologique et solidaire, que parmi les cinq missions piliers et pour ce qui intéresse l'aspect « connaissance, recherche et expertise », il est stipulé : « L'établissement formulera des recommandations auprès du ministre de la Chasse qui conserve les décisions sur les quotas ». J'ai repris le décret. Ce serait l'asymétrie gouvernementale. La chasse se cacherait quelque part. Toujours est-il que si je prends la composition du gouvernement, je n'ai pas de ministre de la Chasse.

M. GUTTON:

Le ministre de la Transition écologique est en charge de la chasse. C'est dans les textes. Autrefois, c'était le ministre en charge de l'Agriculture.

M. DORON:

Entre un ministre de la Chasse ès qualités et nommé comme tel et un ministre de la Transition écologique, ce n'est pas tout à fait la même chose, surtout quand on l'écrit de cette façon. Ce n'est pas neutre. Il y a certainement une très bonne justification. C'était pour apporter une note d'humour.

M. GANDRIEAU:

Le rapport IGF-CGEDD a présenté cinq scénarios concernant cette fusion AFB-ONCFS. S'agit-il de piocher dans ces scénarios ? Des avantages et des inconvénients ont été précités. Pouvons-nous donner un avis ou serait-ce décidé en haut lieu ?

Mme CLERMONT-BROUILLET:

Le gouvernement, pour prendre ses décisions, peut demander des rapports à des inspections. Cela a été le cas avec le rapport IGF-CGEDD qui a été rendu au printemps. Sur la base des scénarios qui sont présentés dans ce rapport, le choix a été fait par le gouvernement de proposer la création de ce nouvel établissement qui rapproche l'AFB et l'ONCFS. Ont été mis de côté les scénarios qui envisageaient de mettre les agences de l'eau dans ce nouvel établissement. Il y avait plusieurs types de scénarios. C'est bien une décision gouvernementale qui est prise et qui se présente par le biais de la consultation.

Parallèlement, un travail sur un projet de loi permet de lancer la création de l'établissement à l'échéance du 1^{er} janvier 2020. Cela doit s'accompagner de la désignation d'un préfigurateur qui prendra en charge l'ensemble des travaux préalables à la création d'un établissement dans un délai d'un an de travaux.

Je disais que le projet de loi qui est sur table se limite aux éléments nécessaires à la loi. Un certain nombre de collèges sont prévus au conseil d'administration. Puis, le troisième collège comprend des représentants de comités de bassin, des collectivités territoriales et leurs groupements. La notion de comité de bassin est explicitement citée dans la loi. Puis, il est mentionné clairement dans l'exposé des motifs et dans l'étude d'impact l'intérêt d'avoir un conseil d'administration avec un effectif plutôt ramassé, qui ne peut pas être la juxtaposition des deux CA préexistants. Ensuite, le combat des places au conseil d'administration commencera dans le décret d'application qui en résultera. La consultation permet de recevoir les avis des uns et des autres sur cette question.

M. GUTTON:

Vous pouvez trouver le projet de loi sur Internet. Néanmoins, nous allons le diffuser. J'ai pris la version du ministère de la Transition écologique. Il y a un certain nombre de collèges au conseil d'administration. Il est prévu une majorité de représentants de l'Etat. En effet, le premier collège représente au moins la moitié des membres du CA, constituée par les représentants de l'Etat et des établissements publics nationaux œuvrant dans le champ de compétences de l'AFB et de l'ONCFS. En l'occurrence, il est effectivement possible de demander, sur la base des propos qui

ont été exprimés, que les agences de l'eau, dont les ressources financent la totalité du budget de l'AFB et une partie du budget de l'ONCFS, soient membres de ce collège.

Un deuxième collège comprend des représentants des secteurs économiques concernés, d'associations agrées de protection de l'environnement ou de gestionnaires d'espaces naturels et des instances cynégétiques. Un certain nombre d'associations aussi vont probablement solliciter une participation à ce collège. Nous pouvons imaginer que les chasseurs veilleront à être présents massivement dans ce deuxième collège.

Un troisième collège comprend des représentants des comités de bassin et des collectivités territoriales et de leurs groupements. Il faut que les comités de bassin puissent être dignement représentés. Le comité de bassin du 28 novembre serait trop tardif pour remonter les contributions. Par conséquent, il faut que les administrateurs se fassent les porteurs des intérêts des comités de bassin.

Un quatrième collège est composé de représentants élus du personnel et un cinquième collège de personnalités qualifiées.

Le président du conseil d'administration est élu au sein du conseil d'administration par ses membres.

Mme CLERMONT-BROUILLET:

Concernant le calendrier de réponse, il est mentionné dans le courrier diffusé par voie électronique le lendemain de sa signature le délai du 16 novembre. La boîte mail ne sera pas fermée et toute contribution sera prise en compte. Néanmoins, nous sommes dans un calendrier assez rapproché. Il s'agit assez rapidement de pouvoir travailler sur les décrets d'application – pas pour pouvoir les prendre parce que pour cela, il faut attendre que les débats sur la loi arrivent à leur terme – mais pour pouvoir partager sur ce qui figurera dans les décrets. Finalement, le cadre législatif est assez limité par rapport aux attendus. C'est plutôt une incitation à respecter le délai du 16 novembre tout en acceptant toute contribution.

Puis, concernant vos interventions sur la représentation au conseil d'administration, c'est un sujet immédiat sur lequel je vous invite à vous exprimer rapidement.

Ensuite, en matière de gouvernance, les directeurs des agences de l'eau sont représentés au CA de l'AFB. Vous-mêmes, directement ou indirectement par le biais des collèges que vous représentez, pouvez vous retrouver dans les différents conseils. L'information circulerait de cette manière. Je laisse au DG, avec la présidente, le soin de prévoir l'ordre du jour des CA. Il peut y avoir ponctuellement un intérêt à présenter des points qui ont été évoqués à l'AFB, pas forcément systématiquement mais c'est quelque chose que nous pouvons éventuellement faire par le biais de la commissaire du gouvernement.

M. GUTTON:

Il semble me souvenir que le directeur régional de l'AFB est membre du conseil d'administration de l'agence.

Mme CLERMONT-BROUILLET:

Formellement, le point ne serait pas dans l'ordre du jour. Cela devrait se faire de manière ad hoc plutôt que de manière systématique.

En revanche, je n'ai pas de réponse sur une fusion éventuelle des conseils. En tout cas, ce n'est pas à l'ordre du jour. Au sein de la direction de l'eau et de la biodiversité, les différentes dates de tenue des conseils sont normalement connues de tout le monde.

Concernant la multiplicité des réunions avec les instances, je peux vous assurer qu'au sein de l'AFB, les équipes n'ont de cesse d'expliquer aux membres des comités d'orientation ou du conseil d'administration qu'ils ne sont pas ni le CNB, ni le CNE et qu'ils ne traitent que de sujets relatifs à l'établissement. Par exemple, le plan biodiversité ne concerne pas uniquement l'AFB. Il est mis en œuvre par tout un grand nombre d'acteurs, dont l'AFB. Ainsi, quand les membres du CA ou des comités d'orientations s'expriment, ils doivent le faire par rapport à l'action de l'AFB et non pas par rapport à l'ensemble du plan biodiversité qui, lui, doit être suivi par le CNB.

Certes, les choses peuvent paraître juxtaposées. Toutefois, chaque instance essaie d'expliquer son rôle. Puis, plusieurs personnes peuvent se retrouver dans plusieurs instances, ce qui entraîne parfois des confusions. Par ailleurs, il n'y a pas eu d'annonce concernant le CNE et le CNPN.

Mme la Présidente :

Concrètement, sommes-nous en mesure de concocter au moins quelques éléments de réponse au nom du CA ? Il faudrait essayer. Je vous suggère d'envoyer vos contributions à M. Gutton et à moi-même sous la forme de points-clés. Je ne voudrais pas que le débat porte sur la représentation. Je ne dis pas que c'est inutile mais ce n'est pas non plus l'essentiel. Il y a des questions de fond. Nos énergies devraient être tournées vers la mise en œuvre d'actions. Il y a énormément à faire.

Par ailleurs, il existe effectivement un paragraphe qui stipule que ce futur organe contribuera à l'appui et à la mise en œuvre de toutes les politiques de l'eau – ce « toutes » questionne un peu – et de la biodiversité. Comment les agences de l'eau s'intègrent-elles là-dedans ? Je trouve que ce n'est pas très limpide.

M. FAUCONNIER:

Nous parlons bien d'une agence nationale alors que toutes nos problématiques sont régionales ou de bassin. Comment une agence nationale va-t-elle intervenir sur nos bassins ?

Mme la Présidente :

Il est précisé dans le courrier que cet opérateur interviendra aux niveaux national, régional et départemental. Certes, notre travail porte sur le bassin mais nous avons également x régions et départements qui sont représentés au comité de bassin.

Pour conclure, je vous invite à adresser vos points-clés, propositions, suggestions ou contestations à M. Gutton. Puis, nous allons, en recueillant vos avis, essayer de concocter une réponse au nom de l'agence. Je ne me fais pas d'illusions excessives en quinze jours. Néanmoins, saisissons les opportunités qui nous sont données. Contribuons.

La séance est levée à 13h20.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion le mardi 30 octobre 2018

(à 10h00 à Agence de l'eau Loire-Bretagne - Sologne)

Membres et assistants de droit

NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
M. ALBERT Philippe	SIGNÉ	Mme GALLIEN Cécile
Mme ANTON Stéphanie		
Mme AUBERT Marie-Hélène	SIGNÉ	
M. BERTRAND Patrick		
M. BOISNEAU Philippe	SIGNÉ	
Mme BOUYGARD Anne		
M. BRUGIERE Marc		
M. CHASSANDE Christophe	SIGNÉ	M. GRELICHE Patrice M. SELLIER Guillaume
Mme CHATELAIS Edith		
M. DORON Jean-Paul	SIGNÉ	
M. FAUCHEUX Benoît		

NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
M. FAUCONNIER Jean-Michel	SIGNÉ	
M. FRECHET Daniel	SIGNÉ	
Mme GALLIEN Cécile		
M. GANDRIEAU James	SIGNÉ	
Mme GAUTHIER Odile		
M. GERAULT Laurent	SIGNÉ	
M. GOUSSET Bernard	SIGNÉ	M. MERY Yoann
M. GRELICHE Patrice		
M. LE BESQ Rémi		
Mme LE SAULNIER Brigitte		
M. LUCAUD Laurent		
M. MERY Yoann		
M. MICHEL Louis	SIGNÉ	
M. MORDACQ Frank	SIGNÉ	Mme CHATELAIS Edith

NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
M. NAVEZ Marc R. par Mme Pascale FERRY	SIGNÉ	Mme GAUTHIER Odile
M. NOYAU Philippe	SIGNÉ	
M. ORVAIN Jérôme	SIGNÉ	M. LUCAUD Laurent M. FAUCHEUX Benoit
M. ROUSSEAU Bernard	SIGNÉ	
M. SAQUET Christian		
Mme SCHAEPELYNCK Catherine	SIGNÉ	
M. SELLIER Guillaume		
M. SPECQ Bertrand R. par M. Frédéric WICKER	SIGNÉ	
M. TAUFFLIEB Eric	SIGNÉ	M. SAQUET Christian

MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES		
TOTAL	28	

Présents : 19 Dont représentés : 2 Pouvoirs donnés : 9 Absents : 16

ASSISTANTS DE DROIT	EMARGEMENT
M. BURLOT Thierry	

ASSISTANTS DE DROIT	EMARGEMENT
Mme CLERMONT-BROUILLET Florence	SIGNÉ
M. GUTTON Martin	SIGNË
Mme PAILLOUX CHRISTINE	SIGNÉ
Mme SOUSSAN-COANTIC Jocelyne	

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion le mardi 30 octobre 2018

(à 10h00 à Agence de l'eau Loire-Bretagne - Sologne)

Liste - Agence - Autre invités

Participent également

NOM	EMARGEMENT
M. PELICOT Joël Conseiller municipal de Saint-Antoine du Rocher	SIGNÉ

Agence

NOM	EMARGEMENT
Mme BLANQUART Stéphanie	
M. BROCHIER Christophe	SIGNÉ
M. BRUNNER Olivier	SIGNÉ
M. CAMPHUIS Nicolas-Gérard	
Mme DORET Bernadette	SIGNÉ
M. ERAUD Yannick	
M. GARNIER Arnaud	
M. GITTON CLAUDE	SIGNÉ

NOM	EMARGEMENT
M. GOUTEYRON Philippe	
M. JULLIEN David	SIGNÉ
Mme JULLIEN Edwige	SIGNÉ
M. MERCIER Yannick	SIGNÉ
M. MORVAN Jean-Pierre	
Mme NIOCHE-SEIGNEURET Françoise	SIGNÉ
Mme RAVOT Nathalie	SIGNÉ
M. RAYNARD Olivier	SIGNÉ
Mme REVERCHON-SALLE Sandrine	SIGNÉ
Mme ROBILIARD Marion	SIGNÉ
Mme SPILLIAERT-OGER Sophie	SIGNÉ
M. VIDEAU Vincent	SIGNÉ